

# INVITATION ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S 30 NOVEMBRE 2019

Berne

Eventforum, Fabrikstrasse 12

Début : 10h15



# INFORMATION IMPORTANTE

## Carte de délégué-e-s

Ne pas oublier d'imprimer le courriel avec la carte de délégué-e et le QR-code.

Contre remise de ce courriel, tu recevras la **carte de vote** qui te donnera le droit de participer aux votes !

## DATES 2020

Vendredi 3 avril 2020  
Conférence de coordination

Samedi 4 et dimanche 5 avril 2020  
Congrès Bâle

Vendredi 26 juin 2020  
Conférence de coordination

Samedi 27 juin 2020  
Assemblée des délégué-e-s

Vendredi 30 octobre 2020  
Conférence de coordination

Samedi 31 octobre 2020  
Assemblée des délégué-e-s

Chères et chers camarades,

C'est à la fois avec le sourire aux lèvres et la larme à l'œil que nous jetons un regard en arrière sur la journée du 20 octobre. Le sourire... parce que c'en est fini de la majorité de droite au Conseil national et que la gauche sera plus forte que jamais au Parlement. La larme à l'œil... parce qu'il va sans dire que nous ne pouvons pas nous satisfaire du résultat du PS. 16,8 %, c'est beaucoup moins que le score que nous espérions.

Le résultat des élections soulève des questions. Seule certitude : nous avons perdu des voix au profit des Verts. C'est ce que montrent les chiffres dans tous les cantons, et c'est ce que mettent en évidence les premiers sondages effectués après les élections. Mais quelles sont les raisons de ce phénomène ? Comment se fait-il que nous ayons clairement perdu du terrain dans certains cantons et que nous ayons pu en gagner dans d'autres ? Aurions-nous pu empêcher ces pertes ? Et, si oui, comment ? Nous aimerions aborder toutes ces questions avec vous. Voilà pourquoi le retour sur les élections fédérales sera au cœur de notre prochaine Assemblée des délégué-e-s. Pour mener à bien cet « exercice », avec des personnes très directement concernées, nous aurons le plaisir d'accueillir parmi nous nos onze parlementaires tout fraîchement élu-e-s. Nous tenons à les féliciter pour leur élection et à leur apporter notre soutien pour le travail qui les attend au Palais fédéral.

Mais restons-en là pour ce qui est du passé – et parlons aussi avenir : nous allons nous prononcer sur pas moins de cinq référendums et ouvrir la réflexion sur la prochaine initiative populaire. Car nous le savons toutes et tous : après les élections, c'est avant les votations. C'est pourquoi nous définirons à cette occasion les recommandations de vote concernant les objets soumis le 9 février 2020 prochain.

Cordiales salutations,



Rebekka Wyler et  
Co-secrétaire générale



Michael Sorg  
Co-secrétaire général

# ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU 30 NOVEMBRE 2020

- 10h15**
- 1. Ouverture de l'AD et discours de bienvenue**
    - Mirjam Veglio et Ueli Egger, co-président-e-s du PS canton de Berne
    - Evi Allemann, conseillère exécutive du canton de Berne
    - Michael Aebersold, conseiller communal de la ville de Berne
  - 2. Communications**
  - 3. Discours de Christian Levrat**, président du PS Suisse, conseiller aux États (FR)
  - 4. Retour sur les élections fédérales 2019**
    - Table ronde avec des expert-e-s des différentes régions linguistiques
    - Discussion générale
    - Présentation des nouveaux élu-e-s
  - 5. Discours de Simonetta Sommaruga**, Conseillère fédérale
  - 6. Projets d'initiatives sur le congé parental et l'égalité salariale**
    - R-1 du Comité directeur sur les projets d'initiatives
  - 7. Affaires statutaires**
    - Adoption des comptes annuels 2018
    - Budget 2020
    - Crédit complémentaire pour les campagnes de votations 2020
    - Élection de l'organe de révision
  - 8. Référendums**
    - Non aux cadeaux fiscaux pour les familles aisées
    - Modification de la loi sur le service civil
    - Arrêté de planification relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat
    - Référendum contre la « Loi fédérale sur les services d'identification électronique » (Loi e-ID)
    - Loi sur la chasse – soutien au référendum lancé par les organisations de protection de la nature
  - 9. Soutien à l'initiative populaire fédérale « Jeunesse + Goût »**

**10. Recommandation de vote pour les élections fédérales du 9 février 2020**

- Modification du Code pénal et du Code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle)
- Initiative populaire « Davantage de logements abordables »

**11. Résolutions, propositions et élections**

- A-1 Ronja Jansen et al. : moratoire sur le vote électronique
- Nouvelle élection à la Présidence de la Commission spécialisée en matière de politique sociale et de la santé
- Constitution de la commission spécialisée « Politique en matière de réseaux »
- Élection du nouveau président de la commission des finances

**15h30 12. Clôture de l'Assemblée des délégué-e-s / apéritif**

## INDICATIONS PRATIQUES

### Carte de délégué-e

Chaque délégué-e inscrit-e-s reçoit sa carte de délégué-e par mail. Ce mail avec la carte de délégué-e et le QR-code doit être **imprimé** et remis à l'entrée de l'Assemblée contre une carte de vote. Nous vous signalons d'ores et déjà que nous n'accepterons les courriels non imprimés qu'avec une excuse valable.

### Propositions et résolutions

Les propositions et résolutions doivent être transmises au secrétariat central jusqu'au **jeudi 14 novembre 2019 à 17h00**.

### Transmettre vos propositions et vos projets de résolution à :

Parti socialiste suisse, Assemblée des délégué-e-s, Theaterplatz 4, 3011 Berne, Courriel : [ad@pssuisse.ch](mailto:ad@pssuisse.ch), renseignements téléphoniques : Colette Siegenthaler, 031 329 69 84

### Propositions du Comité directeur, documentation finale

L'ensemble des documents, des propositions et propositions du Comité directeur sur les amendements et résolutions transmis au secrétariat central pourront être consultés sur le site Internet du PS Suisse à l'adresse : [www.pssuisse.ch/ad](http://www.pssuisse.ch/ad) **dès le mardi 26 novembre 2019, à 18h00**. Ces documents ne seront plus distribués sur les tables. Veuillez les imprimer si vous souhaitez une version papier.

### Demande de prise de parole et propositions

Des formulaires pour demander à être inscrit sur la liste des personnes souhaitant intervenir à la tribune seront à disposition au secrétariat de l'AD, près de la tribune. Merci de les remplir lisiblement et de les remettre au secrétariat de l'AD. Toutes les demandes de prise de parole doivent être déposées avant le début du point précédent de l'ordre du jour. Les propositions éventuelles sont à remettre sous forme écrite avec la demande de prise de parole.

### Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 2 mars 2019 à Goldau peut être consulté et téléchargé dès maintenant sur le site Internet du PS à l'adresse : [www.pssuisse.ch/ad](http://www.pssuisse.ch/ad).

## **Restauration**

Pendant toute la journée, un buffet proposant des boissons et diverses collations sera à votre disposition.

## **Traduction simultanée**

Les délibérations sont traduites simultanément en français et en allemand. Pour des raisons de coûts, nous sommes reconnaissants aux participant-e-s de ne prendre un casque d'écoute que si elles ou ils en ont vraiment besoin. N'oubliez pas de rendre le casque d'écoute en quittant la salle !

## **Langue des signes**

Il est prévu d'offrir le service d'interprétation en langue des signes (en allemand/DSGS et/ou français/LSF). Pour évaluer cette nécessité, veuillez-nous en informer avant le **lundi 11 novembre 2019** en indiquant quelle langue est souhaitée. Envoyez votre mail à [ad@pssuisse.ch](mailto:ad@pssuisse.ch).

## **Personnes malentendantes**

Les personnes porteuses d'implants peuvent nous le signaler à l'avance par mail ([ad@pssuisse.ch](mailto:ad@pssuisse.ch)) afin que nous puissions commander des amplificateurs de casque.

## **Service de garderie pour les enfants**

Durant l'Assemblée des délégué-e-s, et ce dès 6 enfants, un service de garderie sera assuré par le PS du canton de Berne. Pour des raisons d'organisation, nous prions les intéressé-e-s de nous faire parvenir, jusqu'au **lundi 11 novembre 2019**, une demande écrite, avec nom, prénom et âge des enfants, à l'adresse mail suivante : [ad@pssuisse.ch](mailto:ad@pssuisse.ch). Le PS Suisse informera les intéressé-e-s, au plus tard deux semaines avant l'Assemblée des délégué-e-s, si ce service sera mis en place ou non.

## **Accès pour les camarades en situation de handicap**

Les locaux d'Eventforum sont accessibles en fauteuil roulant.

## **Transports publics en direction de Berne**

Vous trouverez les meilleures correspondances à l'adresse <https://www.sbb.ch/fr/home.html>.

## Situation de l'assemblée

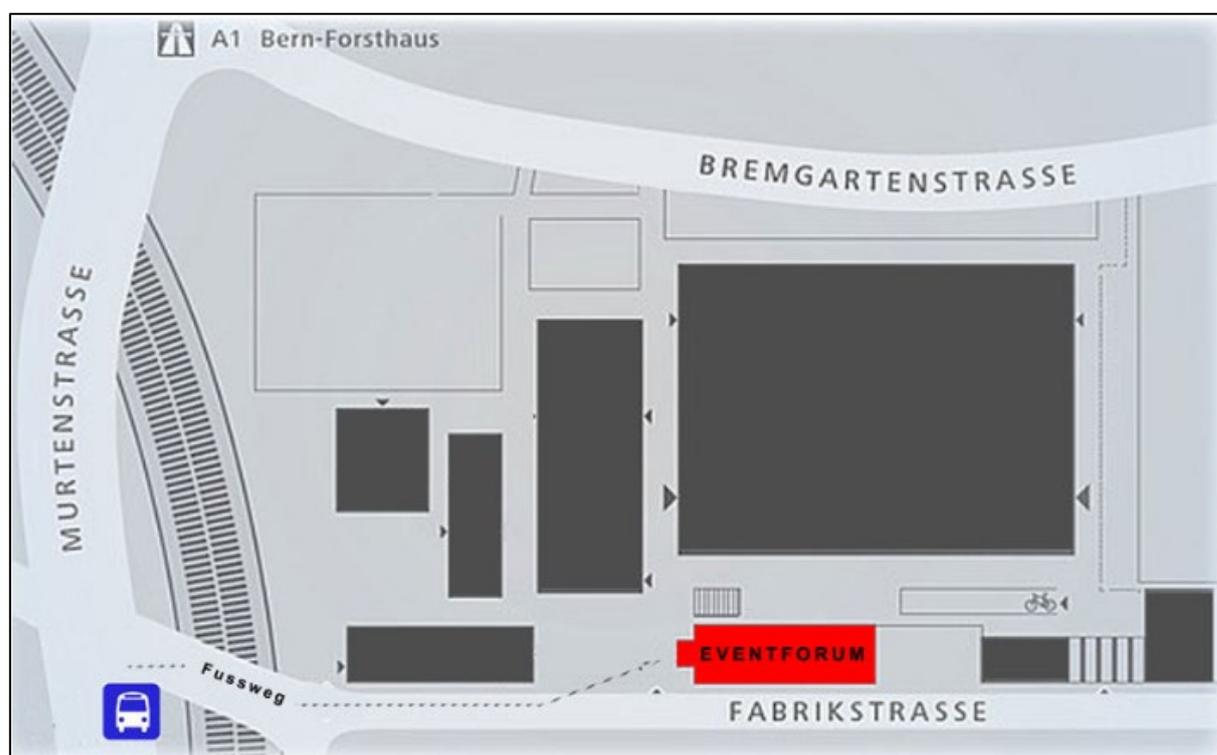
L'assemblée se tiendra à l'Eventforum, à l'adresse suivante : Fabrikstrasse 12, 3012 Berne ([voir plan](#)).

- **Voyage en train :**

Une fois à la gare de Berne, prenez le bus n°11 jusqu'à l'arrêt « Güterbahnhof ». Tournez ensuite à droite et traversez le pont. Après avoir passé le premier bâtiment, tournez à gauche et entrez par la porte verte.

- **Voyage en voiture :**

Le déplacement en voiture n'est pas recommandé, car peu de places de stationnement sont disponibles. Pour le plan d'itinéraire, veuillez consulter le lien suivant : <http://eventforumbern.ch/anfahrt>.



## **POINT 6 DE L'ORDRE DE JOUR**

### **PROJETS D'INITIATIVES SUR LE CONGÉ PARENTAL ET L'ÉGALITÉ SALARIALE**

Le 14 juin 2019, un demi-million de femmes et d'hommes solidaires ont manifesté pour plus d'égalité. La grève des femmes a été une expérience impressionnante ! Raison de plus pour insuffler la dynamique de cet événement historique dans le débat politique. C'est pourquoi le PS Suisse a organisé cet été un vote en ligne en collaboration avec les Femmes\* socialistes suisses. Toutes les parties intéressées ont pu voter en ligne sur laquelle des revendications centrales de la grève des femmes le PS devrait agir en priorité. Une large majorité s'est prononcée en faveur du « congé parental » et de « l'égalité salariale ». Une fois les résultats obtenus, le PS Suisse a immédiatement contacté des alliés potentiels pour mettre en œuvre ces initiatives. Au niveau national, il existe déjà une alliance qui soutient l'initiative populaire en faveur du congé parental. Une proposition pour 15 semaines pour chaque parent est sur la table. Le PS Suisse est dès lors en discussion avec les initiateurs de cette proposition. Nous en saurons plus lorsque la documentation finale sera envoyée le 26 novembre.

Il en va de même pour la question de l'égalité salariale. L'égalité salariale étant également au cœur des préoccupations des syndicats, le PS Suisse a pris contact avec Union syndicale suisse. Lors des discussions avec l'USS, des revendications communes ont également émergé – par exemple une meilleure conciliation entre vies professionnelle et familiale – et été mises sur la table. Lors de son congrès mi-novembre, l'USS décidera de la suite à donner en matière d'égalité salariale. Le Comité directeur et la Présidence se réjouissent de vous présenter d'autres propositions et d'en discuter avec vous le 30 novembre prochain. Vous recevrez la résolution « R-1 du Comité directeur sur les projets d'initiatives » avec la documentation finale le 26 novembre 2019.

## POINT 7 DE L'ORDRE DE JOUR

### AFFAIRES STATUTAIRES

### ADOPTION DES COMPTES ANNUELS 2018

#### Bilan 2018

<b>Actifs</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Caisse	2'477	3'790
PostFinance	2'681'706	2'221'579
Banque	484'680	319'332
Banque (SAF) PS Femmes *	1'051	1'708
Débiteurs partis cantonaux	425	676
Garantie de loyer	45'036	45'013
Débiteurs divers	564'634	629'562
./. Ducroire	-3'200	-3'200
Actifs transitoires	110'306	63'058
Stocks	27'000	34'000
Titres	4'870	4'410
Immobilisations corporelles	297'000	175'200
<b>Total actifs</b>	<b>4'215'984</b>	<b>3'495'126</b>
<b>Passifs</b>		
Créanciers	415'064	222'497
Dettes aux partis cantonaux	79'305	22'918
Passifs transitoires	758'597	739'969
Fonds SAF	1'051	1'708
Provisions pour les élections	350'000	350'000
Provisions grands donateurs	513'022	444'489
Provisions pour les campagnes	425'000	215'000
Provisions projets de récolte de fonds	359'697	361'037
Provisions legs	146'586	127'886
Provisions diverses	581'000	427'000
Capital propre	586'662	582'623
<b>Total passifs</b>	<b>4'215'984</b>	<b>3'495'126</b>
<b>Affectation de l'excédent</b>		
Capital propre au 1.1.	582'623	580'856
Résultat	4'039	1'767
<b>Capital propre au 31.12.</b>	<b>586'662</b>	<b>582'623</b>

## Compte des résultats 2018

	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018
<b>Recettes</b>	<b>4'658'082</b>	<b>5'646'035</b>	<b>4'926'310</b>	<b>5'375'848</b>
<b>Cotisations</b>	<b>1'878'706</b>	<b>1'924'286</b>	<b>2'287'600</b>	<b>2'239'628</b> <sup>1)</sup>
Cotisations des membres	1'615'877	1'643'255	1'997'600	1'947'492
Versements de solidarité	262'830	281'031	290'000	292'136
<b>Récolte de fonds</b>	<b>2'002'700</b>	<b>2'707'885</b>	<b>1'597'610</b>	<b>2'323'300</b> <sup>2)</sup>
Dons des membres	688'610	653'574	474'500	549'824
Dons des bienfaiteurs(trices)	1'314'090	1'458'804	1'123'110	1'232'602
Dons divers	-	595'507	-	522'174
Legs	-	-	-	18'700
<b>Ventes</b>	<b>199'905</b>	<b>285'989</b>	<b>242'200</b>	<b>222'819</b> <sup>3)</sup>
<b>Autres recettes</b>	<b>576'770</b>	<b>640'541</b>	<b>633'900</b>	<b>588'761</b> <sup>4)</sup>
<b>Dissolution des provisions</b>	<b>-</b>	<b>87'334</b>	<b>165'000</b>	<b>1'340</b> <sup>5)</sup>
<b>Dépenses</b>	<b>4'653'789</b>	<b>5'644'268</b>	<b>4'925'067</b>	<b>5'371'810</b>
<b>Frais de production</b>	<b>264'838</b>	<b>214'091</b>	<b>215'600</b>	<b>149'483</b> <sup>6)</sup>
Médias	236'638	166'589	192'600	137'513
Courriels p. les membres (ea Femmes* soc.)	28'200	47'501	18'000	10'630
Nouveaux projets de recherches de fonds	-	-	5'000	1'340
<b>Coût d'achat des marchandises</b>	<b>22'032</b>	<b>4'408</b>	<b>-</b>	<b>1'000</b>
<b>Frais de personnel yc assurances sociales</b>	<b>2'371'537</b>	<b>2'779'101</b>	<b>2'896'851</b>	<b>3'148'006</b> <sup>7)</sup>
<b>Autres frais de personnel</b>	<b>123'201</b>	<b>106'284</b>	<b>172'820</b>	<b>131'253</b> <sup>8)</sup>
<b>Frais de location</b>	<b>242'145</b>	<b>303'563</b>	<b>287'568</b>	<b>265'254</b> <sup>9)</sup>
<b>Entretien, réparations, leasing</b>	<b>60'962</b>	<b>56'958</b>	<b>71'600</b>	<b>61'351</b> <sup>10)</sup>
<b>Assurances choses, taxes</b>	<b>4'449</b>	<b>5'734</b>	<b>6'600</b>	<b>6'144</b>
<b>Frais administratifs</b>	<b>373'595</b>	<b>467'724</b>	<b>316'128</b>	<b>284'321</b> <sup>11)</sup>
<b>Frais informatiques</b>	<b>78'559</b>	<b>90'262</b>	<b>111'500</b>	<b>86'763</b> <sup>12)</sup>
<b>Frais publicitaires (campagnes)</b>	<b>16'594</b>	<b>405'447</b>	<b>62'000</b>	<b>128'659</b> <sup>13)</sup>
<b>Frais divers du parti</b>	<b>585'335</b>	<b>542'527</b>	<b>388'700</b>	<b>529'755</b> <sup>14)</sup>
<b>Approvisionnement des provisions</b>	<b>466'610</b>	<b>517'513</b>	<b>187'000</b>	<b>378'700</b> <sup>15)</sup>
<b>Amortissements</b>	<b>49'305</b>	<b>146'621</b>	<b>208'300</b>	<b>201'101</b> <sup>16)</sup>
<b>Résultat financier</b>	<b>262</b>	<b>6'737</b>	<b>400</b>	<b>4'221</b>
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>-5'633</b>	<b>-2'701</b>	<b>-</b>	<b>-4'201</b> <sup>17)</sup>
<b>Résultat annuel</b>	<b>4'292</b>	<b>1'767</b>	<b>1'243</b>	<b>4'039</b>

## Centre de coûts 2018

	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018
<b>Parti</b>	<b>1'571'107</b>	<b>1'598'887</b>	<b>1'686'608</b>	<b>1'827'103</b> <sup>18)</sup>
Cotisations	1'862'541	1'908'131	2'271'800	2'224'238
Dons	604'685	592'341	405'000	570'156
Dépenses courantes	-29'441	-34'120	-48'000	-40'380
Frais de personnel et généraux	-640'331	-625'544	-625'830	-641'606
Congrès	-63'808	-	-90'000	-72'539
AD	-45'213	-68'589	-55'000	-73'199
Actions politiques ponctuelles	-477	-326	-5'000	-559
Dépenses CD/présidence	-5'862	-4'808	-8'200	-4'800
Dépenses des commissions	-1'239	-1'479	-3'000	-1'581
Indemnités de la présidence yc dép.	-71'794	-71'798	-71'934	-71'829
Dépenses de la vice-présidence	-25'200	-25'200	-25'200	-25'211
Relations internationales	-12'755	-17'144	-21'800	-13'781
Vote général	-	-27'661	-	-
Concept économique	-	-24'916	-36'229	-21'807
<b>Formation</b>	<b>-167'054</b>	<b>-150'193</b>	<b>-235'042</b>	<b>-220'899</b> <sup>19)</sup>
Frais de personnel et généraux	-137'772	-120'859	-164'342	-162'186
CoCo	-10'598	-12'936	-15'000	-9'633
Formation interne	-1'000	-84	-14'100	-8'421
Université d'été	-2'788	-6'931	-5'600	-3'258
Recrutement de membres	-4'370	-3'977	-5'000	-4'784
Economie & démocratie	-10'526	-5'000	-5'000	-9'238
Grève générale - jubilé	-	-406	-26'000	-23'380
<b>PS60+</b>	<b>-61'835</b>	<b>-60'273</b>	<b>-70'746</b>	<b>-58'510</b> <sup>20)</sup>
Frais de personnel et généraux	-35'775	-36'392	-35'746	-35'194
Dépenses courantes	3'044	7'238	4'100	7'471
Dépenses de la présidence	-7'000	-7'000	-7'000	-7'000
CD/conférences/GT	-15'101	-14'650	-16'600	-15'834
Rencotres thématiques/campagnes	-7'003	-9'470	-15'500	-7'953
<b>PS Migrant-es</b>	<b>-23'100</b>	<b>-22'962</b>	<b>-47'151</b>	<b>-44'091</b> <sup>21)</sup>
Frais de personnel et généraux	-16'784	-19'173	-37'151	-33'253
Dépenses courantes	-6'316	-3'789	-10'000	-10'838
<b>JS/Juso</b>	<b>-186'203</b>	<b>-186'378</b>	<b>-190'850</b>	<b>-187'311</b> <sup>22)</sup>
Frais de personnel et généraux	-186'203	-186'378	-190'850	-187'311
<b>PS Femmes*</b>	<b>-90'023</b>	<b>-97'529</b>	<b>-125'421</b>	<b>-124'093</b> <sup>23)</sup>
Frais de personnel et généraux	-83'688	-76'109	-91'221	-76'654
Courriels du PS Femme*	14'961	18'577	-2'700	3'158
Dépenses courantes	-9'089	-19'309	-2'500	-1'560
Dépenses de la présidence	-4'467	-3'476	-8'500	-4'592
Assemblée des membres	-7'740	-9'167	-14'500	-13'118
Campagnes	-	-8'045	-6'000	-5'891
Année féministe	-	-	-	-25'436

	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018
<b>Publications</b>	<b>-332'753</b>	<b>-249'341</b>	<b>-264'029</b>	<b>-239'842</b> <sup>24)</sup>
links	-216'006	-140'673	-152'366	-138'431
socialistes	-93'178	-71'892	-78'062	-67'473
PS Svizzera	-23'570	-36'777	-33'600	-33'938
<b>Campagne, Mobilisation, IT</b>	<b>-1'370'688</b>	<b>-1'344'152</b>	<b>-1'329'006</b>	<b>-1'436'468</b> <sup>25)</sup>
Frais de personnel et généraux	-670'598	-901'268	-972'506	-1'111'868
Dépenses courantes	13'711	-10'577	-21'500	-13'420
Campagnes	-183'370	-119'031	-180'000	-152'574
Journaux de votations	-37'826	-13'380	-15'000	-17'398
Référendums	-174'004	-80'496	-30'000	-30'000
Initiatives	-120'250	-119'399	-10'000	-916
Elections 2019	-198'352	-100'000	-100'000	-110'292
<b>Récolte de fonds</b>	<b>664'263</b>	<b>687'697</b>	<b>651'879</b>	<b>635'873</b> <sup>26)</sup>
Frais de personnel et généraux	-303'218	-277'594	-279'231	-316'729
Diss./approvisionnement des prov.	-46'610	-193'379	-7'000	-17'360
Résultat de la collecte de fonds	1'279'100	1'434'844	1'123'110	1'232'602
Récolte de fonds en ligne	34'990	23'960	-	-
Legs	-	-134	-5'000	17'360
Part revenant aux partis cantonaux	-300'000	-300'000	-180'000	-280'000
<b>Assainissement financier</b>	<b>-</b>	<b>-180'000</b>	<b>-75'000</b>	<b>-150'000</b> <sup>27)</sup>
<b>Résultat Shop</b>	<b>580</b>	<b>6'011</b>	<b>-</b>	<b>2'275</b> <sup>28)</sup>
<b>Résultat annuel</b>	<b>4'292</b>	<b>1'767</b>	<b>1'243</b>	<b>4'039</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2018

### Indemnités des organes dirigeants

Les membres du Comité directeur ont droit au remboursement de leurs frais effectifs. Le président du parti touche un salaire de 50 000 francs et un remboursement forfaitaire de ses frais de 10 200 francs. Cinq vice-président-e-s se voient attribuer, en tout, une indemnisation d'environ 25 000 francs par an. La présidente de la Jeunesse socialiste suisse (JS) touche près de 27 000 francs bruts par an. En 2018, l'indemnité de la présidence et du Comité directeur des Femmes\* socialistes suisses se monte à quelque 4 000 francs. La co-présidence du PS60+ touche une indemnité globale de 7 000 francs.

### Organisations proches

Les organisations et institutions proches du PS sont les suivantes :

1. Solidar Suisse, Zurich (anciennement Œuvre suisse d'entraide ouvrière, OSEO)
2. Solifonds Schweiz
3. Alliance progressiste
4. Socialistes européens, PSE

Le PS Suisse verse aux organisations susnommées des cotisations d'affiliation en vue de la réalisation d'objectifs qui correspondent au but statutaire du PS Suisse. Aucune transaction sans rapport avec les cotisations d'affiliation ou des prestations reçues n'a été effectuée.

### Principes applicables à la présentation du bilan et à l'évaluation des valeurs

Titres :	Valeur du cours
Stocks :	Valeur de revient
Mobilier, machines et installations :	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements réalisés sur la base de la durée d'utilisation
Informatique :	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements réalisés sur la base de la durée d'utilisation
Autres postes du bilan :	Valeur nominale

## Commentaires relatifs aux comptes

### A) Bilan

#### Cash flow et liquidités

Par rapport à l'année précédente, les liquidités ont augmenté de 620 000 francs. Les liquidités brutes élargies, qui incluent en plus l'avoir en comptes courants réalisable à court terme, enregistrent une hausse de 550 000 francs. Pour leur part, les actifs circulants nets ont augmenté de 330 000 francs.

en milliers de CHF	2018	2017
Résultat annuel	4.0	1.8
Amortissements (yc Shop)	201.1	146.6
<b>Cashflow I</b>	<b>205.1</b>	<b>148.4</b>
Approvisionnement des provisions	451.2	604.0
Dissolution des provisions	-1.3	-102.9
Dissolution des provisions récolte de fonds	0.0	0.0
<b>Cashflow II</b>	<b>655.0</b>	<b>649.5</b>
Évolution actifs circulants/dettes à court terme	292.0	700.3
<b>Investissements</b>		
Investissements immobilisations	-322.9	-281.8
<b>Financement</b>		
Évolution Fonds (SAF)	-0.7	-15.6
<b>Évolution Fonds Liquidités</b>	<b>623.5</b>	<b>1'052.4</b>

En milliers de CHF	31.12.2018	31.12.2017	Évolution
Caisse	2.5	3.8	- 1.3
PostFinance	2'681.7	2'221.6	+ 460.1
Banque	485.7	321.0	+ 164.7
<b>Liquidités</b>	<b>3'169.9</b>	<b>2'546.4</b>	<b>+ 623.5</b>
Avoir en comptes courants	502.3	573.6	- 71.3
<b>Liquidités brutes</b>	<b>3'672.2</b>	<b>3'120.0</b>	<b>+ 552.2</b>
Autres actifs circulants	241.9	195.5	+ 46.4
./. Dettes à court terme	1'253.0	985.4	+ 267.6
<b>Actifs circulants nets</b>	<b>2'661.1</b>	<b>2'330.1</b>	<b>+ 331.0</b>

## Débiteurs partis cantonaux

À la fin de l'année, les partis cantonaux avaient tous payé les cotisations des membres 2018. À la fin de 2018, les partis cantonaux ont toutefois procédé à des versements anticipés d'un peu moins de 79 000 francs.

en milliers de CHF	31.12.2018	31.12.2017	Évolution
Débiteurs partis cantonaux	0.4	0.7	0.3
Dettes aux partis cantonaux	79.3	22.9	-56.4
<b>Créances nettes envers les partis cantonaux</b>	<b>-78.9</b>	<b>-22.2</b>	<b>56.6</b>

## Provisions

Le montant total des provisions, du croire inclus, se monte à 2 380 000 francs au 31.12.2018. La plupart d'entre elles sont destinées à des projets futurs.

## SAF (Schweizerisches Arbeiterferienwerk)

L'affectation des ressources du Fonds SAF (legs) est définie dans un règlement d'organisation séparé des Femmes\* socialistes et soumise à l'aval du comité du Fonds (legs), présidé par Tiziana Mona-Magni. En 2018, un dernier versement a été effectué pour la brochure intitulée « Histoires de femmes de Brusata », financée et publiée en 2017 à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire des Femmes\* socialistes suisses.

## B) Compte de résultat

Au terme de l'exercice, les comptes 2018 affichent un bénéfice de 4 000 francs.

### Recettes

#### 1. Cotisations

Le volume des cotisations des membres, de quelque 1 971 000 francs, a été de 50 000 francs inférieur au budget. Cela s'explique par la croissance ralentie du nombre de membres. En 2018, les contributions de solidarité ont atteint 292 000 francs, ce qui est conforme au budget.

#### 2. Récolte de fonds

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net ». Les recettes nettes dépassent le budget d'environ 725 000 francs, dont 420 000 proviennent d'actions de récolte de fonds en ligne liées aux campagnes et ont également été de nouveau dépensés ou reportés en fonction des besoins pour les différentes campagnes (initiative No Billag, initiative « anti droits humains », élections 2019).

Le Groupe 2019 rassemble les donatrices et donateurs réguliers du PS Suisse. La taille du groupe (quelque 1 700 personnes) a légèrement diminué par rapport à 2017.

Les autres dons comprennent notamment, d'une part, les dons provenant des campagnes de récolte de fonds en ligne pour les votations sur les initiatives No Billag, « anti droits humains » et d'allègement des primes et pour les élections 2019, ainsi que, d'autre part, les dons provenant des mailings aux destinataires de *links* et de *socialistes*.

### **3. Ventes**

Sont comptabilisés dans ce poste les journaux de votations facturés aux sections et aux partis cantonaux, la vente de publicité/d'encarts dans *links* et *socialistes* ainsi que les recettes générées par les éditions régionales du journal *links*. Sont par ailleurs passés en compte ici certains services fournis à des partis cantonaux, à des sections et à des particuliers, tels que la construction et l'exploitation de sites web, ainsi que les recettes provenant de mandats de tiers.

Depuis 2010, jusqu'à 2000 exemplaires des journaux de votations sont distribués gratuitement aux sections et aux partis cantonaux. En 2018, deux journaux de votations ont été produits.

### **4. Autres recettes**

Dans le poste « Frais de séminaire » entrent les cotisations des participant-es à l'Université d'été. Par ailleurs, ce poste comporte entre autres des contributions de soutien des lieux accueillant des manifestations et des partis cantonaux organisateurs aux Assemblées des délégué-e-s ou aux Congrès, pour les apéritifs servis à la fin des rencontres.

La part versée par le Groupe socialiste l'a été sur la base du schéma de transparence déjà appliqué pour le budget. Le montant effectif de l'indemnité compensatrice versée s'élève à 492 000 francs, soit 30 000 francs en deçà du montant prévu au budget.

### **5. Dissolution des provisions**

En 2018, les provisions existantes ont été dissoutes pour la réimpression du flyer sur le testament.

## Dépenses

### 6. Frais de production

Les frais de production médias comprennent les frais d'impression et les dépenses liées aux droits photographiques pour *links*, *socialistes* et *ps.ch* ainsi que pour les journaux de votations. Les coûts de production de *socialistes* et des journaux de votations, en particulier, ont été inférieurs au budget en 2018. Cette baisse s'explique par la diminution des coûts d'impression, due au changement d'imprimerie au dernier trimestre de 2018, et par la baisse du tirage des journaux de votations.

En 2018, le poste « Production de mailings » comprenait en particulier les coûts pour le mailing adressé aux destinataires de *links* et de *socialistes*.

### 7. Frais de personnel

La somme des coûts de personnel, y compris prestations de tiers (honoraires pour traductions et autres honoraires) atteignent, pour 2018, près de 3,148 millions de francs et dépassent ainsi le budget initialement planifié à 2,897 millions de francs.

La charge salariale de 2,386 millions de francs couvre l'ensemble des salaires versés par le parti. Avec les cotisations aux assurances sociales, les allocations pour perte de gain (APG) et les indemnités journalières perçues en cas de maladie, les frais de personnel se montent à 2,828 millions de francs et sont supérieurs au budget prévu, à savoir 2,464 millions de francs. Un écart important par rapport au budget résulte du fait qu'à partir de 2018, les salaires du Groupe socialiste et du personnel de campagne de la Jeunesse socialiste suisse sont payés directement par ces deux organes. La comptabilisation des frais de personnel est ainsi en grande partie éliminée. La participation aux frais de personnel en 2018 a été activée en investissement, car elle correspond aux travaux internes de développement réalisés dans le cadre de l'introduction du système de gestion des données des membres.

Les surcoûts s'expliquent par les embauches supplémentaires non prévues dans le budget pour les campagnes de votation de 2018, pour les travaux préparatoires des élections de 2019 et du lancement de l'initiative d'allègement des primes et pour le projet « Année féministe » 2018/2019. Les surcoûts sont couverts par la compensation avec le budget des coûts matériels (entre autres le budget alloué aux élections 2019 sous forme de rémunérations, auxquelles correspondaient effectivement des emplois supplémentaires en 2018) et par les recettes provenant de la collecte de fonds électronique effectuée en vue des campagnes.

D'un montant avoisinant 249 000 francs, les autres honoraires et rémunérations de tiers sont inférieurs au budget. Comme indiqué plus haut, la réduction des dépenses par rapport au budget s'explique en particulier par des transferts vers les frais de personnel.

Les honoraires pour les traductions se situent dans les limites du budget, soit environ 72 000 francs.

## **8. Autres frais de personnel**

La somme des autres frais de personnel (131 000 francs) est inférieure au total budgétisé. Les dépenses ont été moins élevées pour tous les postes, notamment pour le recrutement de personnel via des annonces d'emploi en ligne, pour la formation continue financée et pour le remboursement des dépenses.

## **9. Frais de location**

Le total des frais de location, qui atteint environ 265 000 francs, est légèrement inférieur au budget. Sont restées inférieures au budget les dépenses pour la location de locaux externes et les frais accessoires.

## **10. Entretien, réparations, leasing**

Le total des dépenses de ce poste est inférieur au budget. Après le déménagement, en 2017, les dépenses d'entretien et de réparation du mobilier et des locaux du bureau ont été inférieures aux prévisions.

## **11. Frais administratifs**

D'un montant de 285 000 francs, les frais administratifs 2018 sont de 31 000 francs inférieurs au budget. En 2018, les dépenses pour les imprimés ont dépassé le budget, notamment en raison de l'augmentation des coûts des flyers et des affiches dans le cadre des campagnes de votation pour les initiatives No Billag et « anti droits humains » et pour le référendum sur l'espionnage privé des assuré-e-s. Il y a eu une réduction des dépenses par rapport au budget en particulier pour les frais de port (campagnes, par exemple pas d'envois postaux dispersés) et pour la présence sur Internet (campagnes, anniversaire de la grève générale).

## **12. Frais informatiques**

En 2018, les frais informatiques se sont montés à 87 000 francs, soit quelque 24 000 francs de moins que le montant budgétisé. Des dépenses moins élevées que prévu ont été encourues notamment pour la maintenance et le support. En particulier, le coût du support lié au système de gestion des données des membres, qui a été remplacé le 1<sup>er</sup> janvier 2019, a été au cours de la dernière année de fonctionnement moins élevé que la valeur budgétisée.

### **13. Frais publicitaires**

Les frais publicitaires comprennent notamment les coûts liés à l'affichage, à passengertv (publicité pour les passagers des transports publics) et à la publicité en ligne dans le cadre des campagnes de votation sur les initiatives No Billag et « anti droits humains ».

### **14. Frais divers du parti**

Les frais divers du parti, qui s'élèvent à 530 000 francs, sont de 140 000 francs supérieurs au budget. Le poste comprend entre autres la cotisation ordinaire annuelle versée à la Jeunesse socialiste ainsi que d'autres contributions de soutien à des alliances et à des comités de votation. Ces dernières ont été légèrement supérieures aux prévisions budgétaires. L'écart le plus important par rapport au budget est dû à la distribution aux partis cantonaux du résultat de la récolte de fonds 2018, qui s'élève à 280 000 francs et dépasse ainsi le budget de 180 000 francs. Conformément à l'accord conclu au début du mois de décembre 2016 entre le PS Suisse et les partis cantonaux, ces derniers participent depuis 2016 au résultat effectif de la récolte de fonds annuelle du PS Suisse. En contrepartie, les partis cantonaux renoncent à une récolte de fonds qui leur est propre réalisée à titre professionnel.

En 2018, les cotisations versées au Parti socialiste européen (PSE) et à l'Alliance progressiste (PA) sont dans les limites du budget.

### **15. Approvisionnement des provisions**

En 2018, les contributions de soutien de la Raiffeisen Suisse et de la Mobilière Suisse Société d'assurances SA ont été, comme les années précédentes, affectées directement aux provisions.

Des provisions d'un montant de 201 000 francs ont été constituées pour les campagnes à venir. En outre, un legs de 18 700 francs reçu en 2018 a été entièrement affecté aux provisions. Par ailleurs, une provision sans affectation particulière de 150 000 francs a été constituée à titre d'augmentation des fonds propres pour des événements extraordinaires à venir.

## 16. Amortissements

En 2018, des investissements ont été réalisés notamment dans le cadre du remplacement du système de gestion des données des membres. Également, des terminaux informatiques (ordinateurs portables) ont été achetés et des chaises de bureau ont été remplacées. En 2018, les dépenses d'investissement ont été conformes au budget, ce qui explique pourquoi les amortissements correspondent au budget.

en CHF	<b>Machines/ Mobilier/ Équipement</b>	<b>Informatique (y c. banque de donnée des membres)</b>	<b>Internet</b>	<b>Support publicitaires</b>
Investissements 31.12.2017	265'177	1'212'810	133'308	11'426
Évolution 2018	7'922	314'979	0	0
Investissements 31.12.2018	273'100	1'527'789	133'308	11'426
Correction valeurs 31.12.2017	201'177	1'107'110	127'808	11'426
Évolution 2018	27'122	171'179	2'800	0
Correction valeurs 31.12.2018	228'300	1'278'289	130'608	11'426
Valeur comptable 31.12.2018	44'800	249'500	2'700	0

## 17. Résultats extraordinaires

Les produits exceptionnels consistent dans le remboursement de la taxe sur le CO<sub>2</sub> par la caisse de compensation.

## C) Comptabilité analytique

Dans la comptabilité analytique, les services centraux représentent un centre de coûts secondaires imputés sur les coûts primaires et comptabilisés par rapport aux charges salariales. En tant que coûts primaires, ces charges apparaissent dans le poste « Frais de personnel et part des frais généraux » *au prorata*.

Les services centraux comprennent les charges salariales des collaborateurs/collaboratrices du secteur administratif et des responsables informatiques. Sont en outre imputés aux services centraux : le loyer, l'entretien et les réparations du mobilier et des machines, les frais administratifs généraux – tels que les coûts des photocopies, les factures téléphoniques et les frais de port –, l'informatique et les amortissements.

Les frais de personnel s'élèvent à environ 617 000 francs, ce qui est conforme au budget. En ce qui concerne les frais de fonctionnement, les dépenses effectives d'environ 573 000 francs sont inférieures au budget à hauteur d'environ 16 000 francs. La réduction des dépenses par rapport au budget résulte notamment des frais généraux de bureau (fournitures de bureau, imprimés, photocopies, frais généraux d'affranchissement). Les dépenses ont également été moins élevées que prévu dans le domaine des technologies de l'information, en particulier pour la maintenance et le support (voir notamment le système remplacé de gestion des données des membres). Vu que l'on a renoncé à la dissolution, inscrite au budget, de la provision allouée à l'introduction du système de gestion des membres en 2018, les coûts d'infrastructure ont été plus élevés que les valeurs budgétisées.

Globalement, les dépenses des services centraux correspondent au budget.

### 18. Parti

Ce centre de coûts comptabilise les recettes provenant des cotisations des membres et des contributions de solidarité, les dons des membres, les dons non générés par les récoltes de fonds ainsi que les frais de personnel du secrétariat central et de la présidence. Les frais de fonctionnement englobent les activités du parti, les remboursements de frais aux organes dirigeants, les contributions aux organisations internationales et les contributions aux délégations en Suisse et à l'étranger.

Les revenus nets des centres de coûts « Parti » se montent à 1 830 000 francs, soit 144 000 francs de plus que la valeur inscrite au budget. Le montant des cotisations est inférieur au budget. Cela est dû essentiellement au fait que le nombre de membres au 1<sup>er</sup> janvier 2018 était dans les faits inférieur à celui qui était prévu dans le budget. Les dons des membres en 2018 se sont maintenus au même niveau que l'année précédente, mais ils ont été budgétisés à un niveau encore moins élevé sur la base de la moyenne à long terme. Les surcoûts liés à une troisième Assemblée des délégué-e-s extraordinaire, pour laquelle un crédit supplémentaire a été approuvé, ont pu être compensés par une réduction des dépenses pour le Congrès.

Les cotisations des membres versées à l'Alliance progressiste (AP) et au Parti socialiste européen (PSE) représentent les trois cinquièmes du centre de coûts « International ». Le PS est maintenant exclu de l'Internationale socialiste. Par ailleurs, le PS a envoyé des délégué-e-s à une vingtaine de réunions internationales : conférences de l'Alliance progressive en Géorgie, à Hambourg et au Burkina Faso, séminaires de campagne de l'Alliance progressive à Bruxelles et du Parti social-démocrate suédois des travailleurs à Stockholm et Congrès électoral du PSE à Lisbonne. Ajoutons encore un certain nombre de réunions du comité, de coordination et de réseau du PSE (climat et énergie, Europe sociale, finances et économie) (à Bruxelles) et de l'ESO, l'organisation européenne des seniors socialistes (aussi à Bruxelles). Le PS était également représenté aux congrès du Parti travailliste (Labour) du Royaume-Uni et du PS français.

## **19. Formation**

La somme des dépenses effectives des centres de coûts « Formation » atteint 220 000 francs et est de 15 000 francs inférieure au budget. Les coûts de l'Université d'été, qui s'est tenue pour la cinquième fois, et les autres centres de coûts de matériel, sont dans les limites du budget ou inférieurs à celui-ci. Dans le domaine de l'économie et de la démocratie, les surcoûts dus à la production de la brochure « Commons » sont compensés via les autres centres de coûts.

## **20. PS60+**

Les dépenses totales des centres de coûts PS60+ sont inférieures au budget. En 2018, on a de nouveau envoyé un appel aux dons accompagnant l'invitation à la Conférence des membres. Il a rencontré un grand succès. Par ailleurs, les coûts liés à des événements thématiques et à des campagnes sont inférieurs au budget.

## **21. PS Migrant-e-s**

Depuis 2018, un taux d'occupation (pourcentage de postes) de 20 % est mis à disposition pour soutenir les activités du PS Migrant-e-s. En 2018, les dépenses effectives avoisinent 44 000 francs et sont donc légèrement inférieures au budget.

## **22. Jeunesse socialiste**

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale (70 %), le salaire de la présidente (indemnité forfaitaire) ainsi que les frais d'infrastructure(s), qui comprennent également une partie des frais de port. La Jeunesse socialiste finance elle-même les autres frais de fonctionnement. En 2018, une contribution générale de campagne de 15 000 francs a en outre été versée à la Jeunesse socialiste.

### **23. Femmes\* socialistes suisses**

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale des Femmes\* socialistes, les frais d'infrastructure(s) ainsi que les frais de fonctionnement. Les dépenses effectives s'étant élevées à quelque 124 000 francs, le budget de 125 000 francs a été respecté. Les dépenses liées au projet « Année féministe » 2018/2019, qui ont été approuvées avec un crédit supplémentaire, ont ainsi pu être compensées par des dépenses moins élevées que prévu dans d'autres centres de coûts des Femmes\* socialistes suisses et par les recettes de la récolte de fonds en ligne effectuée pour ce projet.

### **24. Publications**

Les dépenses globales pour les publications atteignent environ 240 000 francs et sont de 24 000 francs inférieures au budget. Depuis 2017, il y a encore 6 numéros de *links*, 4 éditions de *socialistes* et toujours 4 de *ps.ch*. Le changement d'imprimerie, au quatrième trimestre de 2018, a entraîné une baisse des coûts de production pour *links* et *socialistes*. En outre, les frais de port globaux ont été inférieurs à ceux qui étaient prévus au budget et l'envoi aux destinataires de *links* et de *socialistes* s'est traduit par des revenus de dons plus élevés que prévu, ce qui a compensé la baisse des revenus provenant d'annonces et de suppléments/encarts de parties tierces.

### **25. Campagnes, mobilisation et informatique**

En termes d'organisation, ce département regroupe les employés des divisions campagnes, mobilisation et IT. Les coûts de personnel des collaborateurs IT sont présentés sous la rubrique « Services centraux ».

Les votations fédérales sur les initiatives No Billag et « anti droits humains » et le référendum sur l'espionnage privé des assuré-e-s ont été les principaux chantiers du travail de campagne en 2018. Ces campagnes comprenaient également des mesures de récolte de fonds en ligne. Les fonds générés par ces deux campagnes, d'un montant d'environ 420 000 francs, ont été versés directement dans chacune des campagnes en question. Les travaux préparatoires de la campagne électorale fédérale de 2019 et le lancement de l'initiative d'allègement des primes ont constitué un autre chantier de premier plan.

Dans le domaine de la mobilisation, un soutien a été apporté entre autres aux campagnes de base menées dans les cantons de Bâle-Campagne, Lucerne, Thurgovie, Zoug et Zurich ainsi que dans la ville de Thoune.

À l'occasion des votations de février et de septembre 2018, des journaux de votations ont été produits et distribués aux sections. Chaque section a eu droit à 2000 exemplaires gratuits.

## **26. Récolte de fonds**

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net ». Il en résulte une plus grande clarté et une évaluation plus réaliste de la situation financière.

Pendant l'exercice écoulé, les recettes nettes provenant de la récolte de fonds se montent à 1 233 000 francs, soit quelque 110 000 francs de plus que ce qui était prévu au budget. Le résultat est donc légèrement inférieur à celui de 2017 et se situe au niveau du résultat de 2016.

Le nombre de membres du Groupe 2019 est légèrement inférieur à celui de 2017. Cela est aussi valable pour le total des revenus en 2018. La participation moyenne de chacun-e de ces très fidèles donatrices et donateurs s'élève à environ 300 francs. Elles et ils apportent ainsi une contribution précieuse au renforcement du parti.

En 2017, la clé de la levée de fonds utilisée pour comptabiliser les fonds collectés a été ajustée. Les recettes en cours sont affectées à la couverture des dépenses courantes. Si le résultat net dépasse certains seuils, une partie du surplus permet de constituer – selon une clé définie – des provisions prévues pour les investissements dans de nouveaux projets de récolte de fonds. Au cours de l'exercice écoulé, aucune provision n'a été constituée.

Du fait des accords conclus à la fin de 2016 entre le PS Suisse et les partis cantonaux, ces derniers ont participé en 2018 au résultat effectif de la récolte de fonds. En 2018, la distribution aux partis cantonaux s'est élevée à 280 000 francs.

## **27. Assainissement financier**

Afin de créer une base de fonds propres plus solide, on accumule des provisions non affectées à des fins spécifiques en vue de futurs événements extraordinaires – ce qui permet de constituer des fonds propres supplémentaires.

## **28. Résultat Shop**

Le Shop vend les articles aux partis cantonaux, aux sections et aux membres avec un petit supplément pour la commande, le stockage et l'expédition. Le stock est évalué au prix d'achat à la fin de l'exercice sous revue.

**Bericht der Revisionsstelle  
an die Delegiertenversammlung des Vereins  
Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SP Schweiz), Bern**

Auftragsgemäss haben wir eine Review der Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der SP Schweiz für das am 31. Dezember 2018 abgeschlossene Geschäftsjahr vorgenommen.

Für die Jahresrechnung ist die Geschäftsleitung verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, aufgrund unserer Review einen Bericht über die Jahresrechnung abzugeben.

Unsere Review erfolgte nach dem Schweizer Prüfungsstandard 910. Danach ist eine Review so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden, wenn auch nicht mit derselben Sicherheit wie bei einer Prüfung. Eine Review besteht hauptsächlich aus der Befragung von Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern sowie analytischen Prüfungshandlungen in Bezug auf die der Jahresrechnung zugrunde liegenden Daten. Wir haben eine Review, nicht aber eine Prüfung, durchgeführt und geben aus diesem Grund kein Prüfungsurteil ab.

Bei unserer Review sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

**BERO Treuhand AG**



Roland Laube  
Wirtschaftsprüfer

Gelterkinden, 26. März 2019

**Proposition du Comité directeur : Adoption des comptes annuels 2018.**

## BUDGET 2020

	Comptes 2017	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020
<b>Recettes</b>	<b>5'646'035</b>	<b>5'375'848</b>	<b>6'001'425</b>	<b>5'480'964</b>
<b>Cotisations</b>	<b>1'924'286</b>	<b>2'239'628</b>	<b>2'154'925</b>	<b>2'269'650</b> <sup>1)</sup>
Cotisations des membres	1'643'255	1'947'492	1'882'625	1'974'650
Versements de solidarité	281'031	292'136	272'300	295'000
<b>Récolte de fonds</b>	<b>2'707'885</b>	<b>2'323'300</b>	<b>2'028'640</b>	<b>1'861'714</b> <sup>2)</sup>
Dons des membres	653'574	549'824	405'000	505'000
Dons des bienfaiteurs(trices)	1'458'804	1'232'602	1'311'640	1'229'714
Dons divers	595'507	522'174	312'000	127'000
Legs	-	18'700	-	-
<b>Ventes</b>	<b>285'989</b>	<b>222'819</b>	<b>163'700</b>	<b>184'500</b> <sup>3)</sup>
<b>Autres recettes</b>	<b>640'541</b>	<b>588'761</b>	<b>999'160</b>	<b>548'100</b> <sup>4)</sup>
<b>Dissolution des provisions</b>	<b>87'334</b>	<b>1'340</b>	<b>655'000</b>	<b>617'000</b> <sup>5)</sup>
<b>Dépenses</b>	<b>5'644'268</b>	<b>5'371'810</b>	<b>5'995'325</b>	<b>5'480'114</b>
<b>Frais de production</b>	<b>214'091</b>	<b>149'483</b>	<b>237'538</b>	<b>232'038</b> <sup>6)</sup>
Médias	166'589	137'513	168'000	158'000
Courriels p. les membres (ea PS Femmes*)	47'501	10'630	64'538	44'038
Nouveaux projets de recherches de fonds	-	1'340	5'000	30'000
<b>Coût d'achat des marchandises</b>	<b>4'408</b>	<b>1'000</b>	<b>5'000</b>	<b>-</b>
<b>Frais de personnel et assurances sociales</b>	<b>2'779'101</b>	<b>3'148'006</b>	<b>3'423'661</b>	<b>3'032'750</b> <sup>7)</sup>
<b>Autres frais de personnel</b>	<b>106'284</b>	<b>131'253</b>	<b>166'200</b>	<b>152'950</b> <sup>8)</sup>
<b>Frais de location</b>	<b>303'563</b>	<b>265'254</b>	<b>251'016</b>	<b>275'516</b> <sup>9)</sup>
<b>Entretien, réparations, leasing</b>	<b>56'958</b>	<b>61'351</b>	<b>44'500</b>	<b>75'000</b> <sup>10)</sup>
<b>Assurances choses, taxes</b>	<b>5'734</b>	<b>6'144</b>	<b>6'600</b>	<b>6'600</b>
<b>Frais administratifs</b>	<b>467'724</b>	<b>284'321</b>	<b>366'660</b>	<b>373'660</b> <sup>11)</sup>
<b>Frais informatiques</b>	<b>90'262</b>	<b>86'763</b>	<b>90'500</b>	<b>96'600</b> <sup>12)</sup>
<b>Frais publicitaires (campagnes)</b>	<b>405'447</b>	<b>128'659</b>	<b>444'900</b>	<b>42'900</b> <sup>13)</sup>
<b>Frais divers du parti</b>	<b>542'527</b>	<b>529'755</b>	<b>626'950</b>	<b>542'000</b> <sup>14)</sup>
<b>Approvisionnement des provisions</b>	<b>517'513</b>	<b>378'700</b>	<b>165'000</b>	<b>348'000</b> <sup>15)</sup>
<b>Amortissements</b>	<b>146'621</b>	<b>201'101</b>	<b>166'400</b>	<b>296'700</b> <sup>16)</sup>
<b>Résultat financier</b>	<b>6'737</b>	<b>4'221</b>	<b>400</b>	<b>5'400</b>
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>-2'701</b>	<b>-4'201</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat annuel</b>	<b>1'767</b>	<b>4'039</b>	<b>6'100</b>	<b>850</b>

## Centre de Coûts

	Comptes 2017	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	
<b>Parti</b>	<b>1'598'887</b>	<b>1'827'103</b>	<b>1'666'575</b>	<b>1'781'153</b>	17)
Cotisations	1'908'131	2'224'238	2'140'125	2'254'850	
Dons	592'341	570'156	405'000	505'000	
Dépenses courantes	-34'120	-40'380	-59'000	-45'000	
Frais de personnel et généraux	-625'544	-641'606	-616'613	-636'201	
Congrès	-	-72'539	-	-105'000	
AD	-68'589	-73'199	-60'000	-66'000	
Actions politiques ponctuelles	-326	-559	-	-	
Dépenses CD/présidence	-4'808	-4'800	-8'200	-8'200	
Dépenses des commissions	-1'479	-1'581	-3'000	-3'000	
Indemnités de la présidence yc dép.	-71'798	-71'829	-71'837	-71'595	
Dépenses de la vice-présidence	-25'200	-25'211	-25'200	-25'200	
Relations internationales	-17'144	-13'781	-34'700	-18'500	
Vote général	-27'661	-	-	-	
Concept économique	-24'916	-21'807	-	-	
<b>Formation</b>	<b>-150'193</b>	<b>-220'899</b>	<b>-146'760</b>	<b>-163'446</b>	18)
Frais de personnel et généraux	-120'859	-162'186	-108'060	-104'746	
CoCo	-12'936	-9'633	-15'000	-15'000	
Formation interne	-84	-8'421	-8'100	-28'100	
Université d'été	-6'931	-3'258	-5'600	-5'600	
Recrutement de membres	-3'977	-4'784	-5'000	-5'000	
Economie & démocratie	-5'000	-9'238	-5'000	-5'000	
Grève générale - jubilé	-406	-23'380	-	-	
<b>PS60+</b>	<b>-60'273</b>	<b>-58'510</b>	<b>-109'801</b>	<b>-109'279</b>	19)
Frais de personnel et généraux	-36'392	-35'194	-71'501	-70'979	
Dépenses courantes	7'238	7'471	3'000	3'000	
Dépenses de la présidence	-7'000	-7'000	-7'000	-7'000	
CD/conférences	-14'650	-15'834	-18'300	-18'300	
Rencotres thématiques/campagnes	-9'470	-7'953	-16'000	-16'000	
<b>PS Migrant-es</b>	<b>-22'962</b>	<b>-44'091</b>	<b>-43'702</b>	<b>-44'960</b>	20)
Frais de personnel et généraux	-19'173	-33'253	-33'702	-34'960	
Dépenses courantes	-3'789	-10'838	-10'000	-10'000	
<b>JS/Juso</b>	<b>-186'378</b>	<b>-187'311</b>	<b>-173'171</b>	<b>-187'657</b>	21)
Frais de personnel et généraux	-186'378	-187'311	-173'171	-187'657	
<b>PS Femmes*</b>	<b>-97'529</b>	<b>-124'093</b>	<b>-165'329</b>	<b>-117'443</b>	22)
Frais de personnel et généraux	-76'109	-76'654	-81'678	-83'493	
Courriels du PS Femme*	18'577	3'158	2'300	2'300	
Dépenses courantes	-19'309	-1'560	-3'050	-3'050	
Dépenses de la présidence	-3'476	-4'592	-10'500	-7'500	
Assemblée des membres	-9'167	-13'118	-15'700	-15'700	
Campagnes	-8'045	-5'891	-10'000	-10'000	
Année féministe	-	-25'436	-46'701	-	

	Comptes 2017	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	
<b>Publications</b>	<b>-249'341</b>	<b>-239'842</b>	<b>-245'391</b>	<b>-277'019</b>	23)
links	-140'673	-138'431	-138'134	-167'017	
socialistes	-71'892	-67'473	-72'258	-75'002	
PS Svizzera	-36'777	-33'938	-35'000	-35'000	
<b>Campagnes et communion</b>	<b>-903'629</b>	<b>-942'964</b>	<b>-1'076'273</b>	<b>-947'189</b>	24)
Frais de personnel et généraux	-471'323	-629'651	-471'485	-640'089	
Dépenses courantes	-	-2'133	-5'000	-5'000	
Campagnes	-143'180	-334'993	-81'000	-85'100	
Journaux de votations	-13'380	-17'398	-15'000	-43'000	
Référendums	-80'496	-30'000	-30'000	-70'000	
Initiatives	-95'250	-916	-289'538	-430'000	
Elections 2019	-100'000	-110'292	-834'250	-160'000	
Récolte de fonds en ligne	-	182'419	-	56'000	
Dissolution Provisions campagnes/élections	-	-	650'000	430'000	
<b>Mobilisation, IT</b>	<b>-440'522</b>	<b>-493'504</b>	<b>-583'072</b>	<b>-460'043</b>	25)
Frais de personnel et généraux	-559'257	-567'622	-582'072	-502'543	
Dépenses courantes	-10'577	-11'287	-16'500	-14'500	
Campagnes de mobilisation parti cant./sect.	129'312	85'405	15'500	57'000	
<b>Récolte de fonds</b>	<b>687'697</b>	<b>635'873</b>	<b>998'025</b>	<b>676'733</b>	26)
Frais de personnel et généraux	-277'594	-316'729	-253'615	-364'981	
Diss./approvisionnement des prov.	-193'379	-17'360	5'000	-8'000	
Résultat de la collecte de fonds	1'434'844	1'232'602	1'311'640	1'229'714	
Récolte de fonds en ligne	23'960	-	-	-	
Legs/nouveaux projets récolte de fonds	-134	17'360	-5'000	-30'000	
Part revenant aux partis cantonaux	-300'000	-280'000	-60'000	-150'000	
<b>Assainissement financier</b>	<b>-180'000</b>	<b>-150'000</b>	<b>-115'000</b>	<b>-150'000</b>	
<b>Résultat Shop</b>	<b>6'011</b>	<b>2'275</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Résultat annuel</b>	<b>1'767</b>	<b>4'039</b>	<b>6'100</b>	<b>850</b>	

## Commentaire sur le budget 2020

Le budget 2020 est équilibré. Il fait état de l'ensemble des dépenses et des recettes du PS Suisse.

### 1. Cotisations

Le calcul des cotisations des membres est basé sur le nombre au début de 2019. En 2018 et 2019, le PS Suisse n'a perçu pour les nouvelles entrées aucune cotisation auprès des sections et des partis cantonaux. Par rapport aux années précédentes, cet élément ainsi que l'augmentation des cotisations au 1er janvier 2018 et l'augmentation du nombre de membres ont entraîné des recettes supplémentaires. Les partis cantonaux reversent régulièrement, dans les délais de paiement impartis, les cotisations au parti national. Du fait de cette évolution positive, les crédits d'escompte accordés aux partis cantonaux restent inchangés.

### 2. Récolte de fonds

Les dons des membres sont comptabilisés « net », tout comme les dons libres (donatrices et donateurs). La budgétisation s'effectue avec prudence, à partir des recettes réelles des années précédentes. Le montant total des recettes provenant des dons est donc en ligne avec les comptes 2018.

Les autres dons incluent en 2020 les recettes obtenues grâce à l'appel de dons adressé aux lectrices et aux lecteurs de *links* et de *socialistes* ainsi qu'aux membres des Femmes\* socialistes suisses et du PS60+. Ils comprennent également les recettes attendues provenant des campagnes de récolte de fonds en ligne.

### 3. Ventes

Les recettes provenant de la vente d'encarts, de suppléments ou de publications sont inférieures aux prévisions budgétaires en raison de la baisse des recettes provenant de la publicité et des suppléments. Les recettes comprennent en outre la participation des partis cantonaux et des sections à la réalisation de campagnes de mobilisation locales et cantonales ainsi que les recettes de manifestations prévues.

### 4. Autres recettes

Ce poste comprend entre autres les contributions de soutien versées par les communes ou les cantons où sont organisés les apéritifs des Assemblées des délégué-e-s et du Congrès. Les indemnités versées par le Groupe parlementaire socialiste pour compenser les frais généraux et les prestations de la secrétaire générale et du secrétaire général, des responsables des médias et de la responsable des finances sont supérieures à celles qui étaient prévues dans le budget 2019 en raison d'une charge proportionnellement plus élevée au titre de frais généraux.

## 5. Dissolution des provisions

En 2020 seront libérées des provisions existantes pour un montant total de 617 000 francs. Cela se fera en faveur de la campagne de votation sur l'initiative sur la transparence, pour l'initiative sur l'égalité, qui devrait être lancée en 2020, ainsi que pour la couverture des amortissements sur les investissements dans la nouvelle base de données de récolte de fonds et dans le nouvel outil de campagne de mobilisation servant à gérer les activités volontaires. Pour les initiatives, la dissolution est imputée sur les provisions constituées par les dons de Raiffeisenbank et Mobiliar.

## 6. Frais de production

Les coûts de production de *links*, *socialistes* et *ps.ch* sont dans les limites du budget 2019. Trois journaux de votations sont prévus pour 2020.

Les coûts de production pour les mailings incluent les dépenses pour le mailing d'appel aux dons adressé aux lectrices et aux lecteurs de *links* et de *socialistes* et aux Femmes\* socialistes suisses, ainsi que les dépenses pour les envois effectués dans le cadre de la récolte de signatures pour une éventuelle initiative sur l'égalité.

Les nouveaux projets de récolte de fonds comprennent notamment les dépenses pour les mesures en lien avec la brochure indiquant comment léguer tout ou partie de son testament au PS ainsi que pour des projets pour le développement ultérieur de la récolte de fonds. En 2020, les dépenses seront couvertes par les provisions prévues à cet effet.

## 7. Frais de personnel et assurances sociales

Par rapport au budget 2019, le pourcentage de postes total (y compris le groupe parlementaire) diminue d'environ 320 %, à 2880 % (stages inclus ; à 2180 % si Groupe parlementaire non inclus). En conséquence, en 2020, les frais de personnel devraient diminuer (Groupe parlementaire non inclus) de quelque 390 000 francs, pour atteindre un total d'environ 3,03 millions de francs.

La baisse du pourcentage de postes s'explique notamment par la suppression d'emplois temporaires pour les élections de 2019, l'« Année féministe » 2018/2019 et l'initiative d'allègement des primes. En retour, un poste temporaire est envisagé pour une initiative en faveur de l'égalité. De plus, un nouveau poste correspondant à un taux d'occupation de 70 % sera créé dans le domaine de la récolte de fonds (à ce sujet, voir aussi le point 26).

Les rémunérations prévues pour les traductions sont supérieures à celles du budget 2019. Des traductions simultanées sont prévues pour les Assemblées des délégué-e-s, le Congrès, la Conférence de coordination ainsi que les conférences et les réunions du PS60+. Le coût de la traduction en langue des signes pour le Congrès ordinaire de deux jours et les Assemblées des délégué-e-s explique la charge supplémentaire en 2020.

En contrepartie, les frais de tiers prévus sont inférieurs d'environ 80 000 francs en 2020 par rapport à ceux de 2019. Les dépenses concernent notamment les campagnes de votation et le projet d'initiative. Ce poste comprend également, en particulier, les services du bureau fiduciaire pour le traitement des salaires, les rétributions versées pour les projets de formation, pour la mise en page, la relecture/l'édition et le placement d'annonces dans les publications du parti, ainsi que les services d'experts externes dans le domaine de la récolte de fonds.

## **8. Autres frais de personnel**

Le budget prévu pour les frais de personnel restants est légèrement inférieur à celui des années précédentes.

## **9. Frais de location**

Les frais de location sont supérieurs à ceux du budget 2019. En plus du Congrès régulier de deux jours, deux Assemblées des délégué-e-s sont également prévues en 2020.

## **10. Entretien, réparations, leasing**

Ce poste comprend entre autres la location des moyens techniques nécessaires à l'organisation de diverses manifestations. En raison du Congrès régulier de deux jours et des deux Assemblées des délégué-e-s, les coûts sont plus élevés qu'en 2019.

## **11. Frais administratifs**

Les frais administratifs sont en ligne avec le budget 2019. Les dépenses supplémentaires par rapport aux années précédentes résultent des dépenses liées aux éventuels référendums et à l'initiative prévue sur l'égalité. 2020 sera aussi l'année de la conception d'un nouveau site web.

## **12. Frais informatiques**

Les dépenses informatiques (licences et maintenance), budgétisées à environ 96 000 francs, sont en légère hausse par rapport à 2019. En particulier, les coûts de support du nouveau système de gestion des données des membres sont plus élevés que l'année précédente.

## **13. Frais publicitaires**

Les frais publicitaires incluent notamment les coûts prévus pour les annonces publicitaires dans la presse, les campagnes d'affichage et les campagnes en ligne pour les votations, les référendums et les initiatives.

#### **14. Frais divers du parti**

Le budget prévu pour les autres frais du parti est moins élevé qu'en 2019.

Depuis 2016, la participation des partis cantonaux au résultat de la récolte de fonds est prise en compte selon cet ordre de grandeur sur la base du résultat budgétisé. L'accord conclu à la fin de 2016 entre le PS Suisse et les partis cantonaux sert de base au calcul. La participation effective dépendra des recettes nettes réelles de la récolte de fonds en 2020.

Cette position inclut en outre les fonds pour la campagne de votation sur l'initiative sur la transparence, qui est menée par l'intermédiaire d'une coalition.

Après l'année électorale, les autres frais liés aux manifestations seront de nouveau inférieurs.

Le budget 2020 prévoit une cotisation de membre à l'Alliance progressiste (PA). Avec effet rétroactif à partir de 2018, l'adhésion au Parti socialiste européen (PSE) par des États non-membres de l'UE n'est plus possible. C'est pourquoi cette contribution est provisoirement supprimée.

#### **15. Approvisionnement des provisions**

En plus de la constitution de provisions pour les élections de 2023, le budget 2020 comprend également une provision générale pour l'assainissement des finances, conformément au mandat donné lors du Congrès du parti en décembre 2016.

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée des délégué-e-s du mois de décembre 2012 à Thoune, les dons des entreprises organisées en coopératives doivent alimenter un fonds séparé. Dans cette optique, les dons reçus de la Banque Raiffeisen et de La Mobilière sont comptabilisés directement en tant que provisions depuis 2013. L'affectation de ces moyens relève de la compétence du Comité directeur, qui en informe l'Assemblée des délégué-e-s. L'utilisation prévue de cette provision est prise en compte et dûment mentionnée dans le budget ou/et le plan financier et elle fait l'objet d'un commentaire sous la rubrique « Dissolution des provisions ».

#### **16. Amortissements**

Les amortissements restent plus élevés que dans la comparaison à long terme en raison d'investissements plus élevés – système de gestion des données des membres, base de données pour la récolte de fonds, outil de campagne de mobilisation.

## **Centres de coûts**

D'un montant total de 1 253 000 francs, les coûts des Services centraux – à savoir les frais de personnel administratif et IT, la location des bureaux, l'entretien/les réparations/le remplacement du matériel et du mobilier de bureau, les assurances de choses, les frais d'administration généraux (comme les photocopies, le téléphone, les frais de port), ainsi que les dépenses informatiques et les amortissements – sont légèrement supérieurs au total de l'année précédente. Un pourcentage de postes – n'incluant pas les apprentis – correspondant à 490 % est budgétisé sous la rubrique des Services centraux. Les frais des Services centraux sont répercutés sur les centres de coûts primaires en fonction des charges salariales.

### **17. Parti**

Les recettes sont supérieures à celles de l'année précédente. À ce propos, voir également les explications au point 1.

La traduction simultanée en langue des signes est prévue pour les deux Assemblées des délégué-e-s et le Congrès régulier de deux jours, ce qui explique pourquoi les coûts globaux prévus sont légèrement supérieurs à ceux des années précédentes.

Le pourcentage de postes d'environ 350 % au total est légèrement supérieur à celui de 2019.

### **18. Formation**

Le budget alloué à la formation est supérieur à celui de 2019.

Les frais de personnel (correspondant à un pourcentage de postes d'environ 50 %, stage(s) non inclus) et les coûts matériels comprennent les frais d'organisation et d'animation de l'université d'été ainsi que les frais relatifs à la mise au point de modules de formation et à l'organisation et à la tenue d'un nouveau séminaire sur la politique communale. Ce groupe de centres de coûts comprend également des projets dans le domaine du recrutement de membres ainsi que dans ceux de l'économie et de la démocratie.

### **19. PS60+**

Le total des dépenses correspond au budget pour 2019. Il couvre un pourcentage de postes global de 40 %, les indemnités pour les réunions du Comité ainsi que les charges de biens et services (frais matériels, charges administratives) pour les conférences, les événements thématiques et les campagnes.

### **20. PS Migrant-e-s**

Le budget total est en ligne avec le budget 2019. En plus des moyens alloués à un pourcentage de postes de 20 %, 10 000 francs sont disponibles pour les coûts matériels.

## **21. Jeunesse socialiste**

Selon un accord conclu avec la Jeunesse socialiste suisse, le PS Suisse prend en charge les frais de personnel pour la secrétaire générale de la Jeunesse socialiste suisse, une partie du salaire brut de la présidente de la Jeunesse socialiste suisse ainsi que l'ensemble des frais généraux (au prorata) des collaborateurs de la Jeunesse socialiste suisse. La contribution régulière aux campagnes se monte à 15 000 francs.

## **22. Femmes\* socialistes suisses**

Le budget des Femmes\* socialistes comprend un pourcentage de postes de 50 % (10 % supplémentaires sont financés par le Groupe parlementaire PS). Par ailleurs, il prévoit des coûts matériels quasi constants pour les campagnes et les assemblées ainsi qu'une rémunération pour les réunions des comités.

## **23. Publications**

Les coûts globaux des publications *links* (6 éditions), *socialistes* (4 éditions) et *ps.ch* (4 éditions) sont supérieurs à ceux du budget 2019. Les recettes pour les annonces publicitaires et les suppléments ont été budgétisées à la baisse en raison de l'évolution de la situation au cours des dernières années. Depuis 2016, le mailing envoyé aux lectrices et aux lecteurs de *links* et de *socialistes*, qui par le passé générait chaque fois une recette nette, est envoyé une fois par an et est planifié sur la base des années précédentes. Pour une analyse de fond planifiée des journaux des membres (enquête auprès des lectrices et des lecteurs) sont pris en compte les moyens du centre de coûts *links*.

La rédaction des publications équivaut à un pourcentage de postes total d'environ 50 %.

## **24. Campagnes et communication**

Dans le domaine campagnes, les coûts matériels comprennent les dépenses pour la production du matériel de vote, la coordination et la collaboration au sein des différents comités et alliances interpartis, la conception et la mise en œuvre d'actions médiatiques, la planification et la réalisation de campagnes d'annonces et d'affichage et d'activités en ligne, ainsi que la publication des journaux de votations. Trois journaux de votations sont prévus en 2020. Un pourcentage de postes de 360 %, sans les stages, est prévu dans le département campagnes et communication en 2020. Ce pourcentage comprend un emploi temporaire à hauteur de 70 % dans le cadre d'une initiative en faveur de l'égalité.

La campagne de l'initiative sur la transparence, qui devrait faire l'objet d'une votation en 2020, et le lancement de l'initiative en faveur de l'égalité seront au centre des préoccupations en 2020. En outre, des fonds ont été réservés pour les quatre dates de votation prévues et les référendums éventuels.

Des provisions d'un montant total de 430 000 francs seront libérées en faveur des deux grands projets que sont l'initiative sur la transparence et l'initiative en faveur de l'égalité.

Depuis 2018, les coûts fixes de la récolte de fonds en ligne sont gérés dans le domaine campagnes et communication. Sont prévues pour 2020 des recettes nettes provenant de la récolte de fonds en ligne à hauteur de 56 000 francs.

## **25. Mobilisation IT**

Les dépenses liées aux campagnes de mobilisation – notamment le soutien aux partis cantonaux et aux sections lors d'élections et de votations cantonales et locales – sont affectées à ce groupe de centres de coûts. Dans le segment Base, environ 260 % de pourcentage de postes (hors stages) sont prévus pour 2020.

Les frais de personnel et les coûts matériels de l'informatique sont gérés dans les services centraux et, comme les autres services centraux (administration, infrastructure), répartis entre les autres centres de coûts.

## **26. Récolte de fonds**

Les recettes provenant des récoltes de fonds ont été budgétisées en tenant compte des rendements réels des années précédentes. Elles correspondent approximativement aux recettes des comptes 2018.

Dans ce centre de coûts est prévu un pourcentage de postes de 230 % au total. Du fait de l'introduction d'une nouvelle base de données pour la récolte de fonds, qui sera mise en service au cours du premier trimestre de 2020, les travaux précédemment effectués par l'agence de récolte de fonds seront exécutés en interne. L'augmentation du pourcentage de postes concerne une personne qui reprendra ce travail.

Conformément à l'accord conclu lors de la Conférence de coordination du 2 décembre 2016 entre le PS Suisse et les partis cantonaux sur la participation des partis cantonaux au résultat de la récolte de fonds, une somme de 150 000 francs est prévue (au titre de participation) pour la récolte de fonds.

Sur les provisions existantes pour les projets de récolte de fonds, 101 000 francs nets seront libérés en 2020, cela pour couvrir les amortissements sur l'investissement dans la nouvelle base de données pour la récolte de fonds et pour les mesures relatives aux nouveaux projets de récolte de fonds et au guide sur le legs mis au point en 2013.

**Proposition du Comité directeur :** Accepter le budget 2020.

## CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LES CAMPAGNES DE VOTATIONS 2020

### Déductions (fiscales) pour les enfants

Le PS Suisse a lancé seul un référendum contre la décision de la droite d'accorder des déductions fiscales pour les enfants des familles aisées. (Voir justification du crédit complémentaire pour la collecte référendaire). Une alliance avec les syndicats et les Verts est prévue pour la votation, mais le PS Suisse assumera la conduite de la récolte de signatures pour le référendum et l'essentiel de la charge associée. Selon notre estimation, la date du vote tombera probablement en **septembre 2020**, ou éventuellement en novembre 2020, et nous nous attendons à remporter un succès dans les urnes.

**Requête :** crédit complémentaire de CHF **60 000.-** pour la conduite d'une campagne de votation forte. L'expérience démontre qu'il faut s'attendre à des dépenses correspondant à ce montant.

### Service civil

Lors de la session d'hiver, il est très probable que le nouveau Conseil national approuve la révision de la loi sur le service civil et rende également l'accès au service civil plus difficile. Cette proposition sera probablement soumise au vote final le vendredi 20 décembre. Dans le cas d'une acceptation, l'association suisse pour le service civil CIVIVA lancera un référendum, que nous soutiendrons au mieux de nos capacités (comme décidé par le Comité directeur et la présidence). Le PS devra être représenté au mieux au sein du comité référendaire (décisions en suspens). Nous estimons que la **date du vote** tombera **probablement en novembre 2020**.

La CIVIVA est apolitique (hôpitaux publics, Pro Senectute, Armée du Salut, etc.). Cependant, la direction de l'association est assurée par les Verts (Lisa Mazzone en est la présidente, Nicola Goepfert, de BastA! [Bâle], en est le secrétaire). Pour que nous soyons visibles au sein de cette large alliance et que la votation débouche sur une victoire, toutes nos forces internes devront être mobilisées. Nous sommes passablement optimistes quant au succès dans les urnes.

**Requête :** nous faisons partie de l'alliance engagée dans la campagne de votation, mais un crédit complémentaire de **25 000 francs** nous permettrait d'être particulièrement visibles

### Avions de combat

L'acquisition de nouveaux avions de combat devrait elle aussi être approuvée lors du vote final du vendredi 20 décembre. Une coalition menée par le GSsA lancera un référendum contre cet achat. Nous pensons que la **votation aura probablement lieu en septembre 2020**.

En 2014, l'acquisition du Gripen a pu être empêchée. Il sera à nouveau important de mener une campagne de votation au sein d'une alliance la plus large possible, et c'est là que nous voulons jouer un rôle. Nous pensons qu'un succès dans les urnes est possible.

**Requête** : crédit complémentaire de **15 000 francs** pour la participation à l'alliance de votation.

### **Financement**

Ces campagnes de votation doivent être financées soit par l'épargne, soit par la dissolution de provisions. En outre, nous mènerons une campagne de recherche de fonds en ligne pour chacune des votations susmentionnées, et investirons les fonds ainsi obtenus directement dans la campagne correspondante. Les fonds que nous obtiendrons ainsi ne peuvent pas encore être quantifiés aujourd'hui.

### **Requête**

Crédit complémentaire de **100 000 francs** pour financer les campagnes de votation susmentionnées.

**Proposition du Comité directeur** : acceptation.

## ÉLECTION DE L'ORGANE DE RÉVISION

**Proposition du Comité directeur :** Le Comité directeur propose à l'Assemblée des délégué-e-s de désigner BERO Treuhand AG, Roland Laube, Gelterkinden, comme réviseur des comptes pour les années 2019 et 2020.

## **POINT 8 DE L'ORDRE DE JOUR**

### **RÉFÉRENDUMS**

#### **NON AUX CADEAUX FISCAUX POUR LES FAMILLES AISÉES**

##### **Situation de départ**

Tout a commencé par le projet 18.050 « Prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers ». Selon celui-ci, la déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers ou sa limite supérieure devait être portée de 10'100 francs (aujourd'hui) à 25'500 francs. Cette mesure visait à permettre aux familles à revenu élevé, qui ne peuvent pas demander de rabais pour les frais de garde d'enfants à la crèche, de bénéficier de déductions plus élevées pour les frais de garde des enfants par des tiers. Le projet aurait coûté 10 millions de francs, dont environ 2 millions à la charge des cantons. Argument du Conseil fédéral en faveur du projet : un effet sur l'emploi pour les femmes bien qualifiées vivant dans un milieu aisé. Les cantons et tous les experts ont fortement mis en doute les effets escomptés sur l'emploi.

Cependant, lors de l'examen du projet par le Parlement, le camp de droite, principalement l'UDC et le PDC, a avancé l'argument bien connu selon lequel il ne faut pas privilégier uniquement les familles dont les enfants sont pris en charge par des tiers : c'est ainsi que le conseiller national (PDC) Philipp Kutter a demandé, à titre individuel, que l'on prévoie un « allègement » pour toutes les familles, y compris pour celles qui s'occupent de leurs enfants à la maison. Cela a conduit à la décision tout à fait arbitraire d'inclure une augmentation de la déduction générale pour enfants de 6500 francs à 10 000 francs dans le projet sur les frais de garde d'enfants par des tiers. In fine, cette approche a débouché sur des conséquences et pertes fiscales décuplées : au lieu de 10 millions de francs (dont 2 millions à la charge des cantons), les pertes fiscales s'élèvent désormais à 350 millions de francs (dont 74 millions à la charge des cantons) !

Bien qu'il s'agisse ici d'un montant de 350 millions de francs, la décision a été prise sans consultation préalable de la commission. Elle n'a pas fait l'objet d'une consultation et n'a donc pas été soumise à une procédure législative ordinaire. Il n'a pas été possible d'avoir une vue d'ensemble ou de comparer la charge pour les différents types de ménages. Les cantons rejettent donc catégoriquement cette décision. De plus, les directrices et directeurs cantonaux des finances critiquent le fait que les pertes de 74 millions de francs limiteraient la marge de manœuvre des cantons en matière d'allègements fiscaux et non fiscaux pour les familles avec enfants.

Le 27 septembre 2019, contre la recommandation du Conseil fédéral, la majorité de droite au Parlement a voté en faveur de ce cadeau fiscal pour les familles aisées. Le même jour, la présidence du PS Suisse a décidé de lancer le référendum. Le délai référendaire s'étend du 8 octobre 2019 au 16 janvier 2020.

## Évaluation du projet

Les incitations fiscales ne sont pas efficaces en matière de politique familiale. Ce sont encore et toujours les revenus les plus élevés qui bénéficient de ces déductions fiscales – en particulier dans le cas de l'impôt fédéral direct. La présente modification de la loi le démontre de façon impressionnante : 44 % des familles ne paient pas d'impôt fédéral direct et ne peuvent donc pas bénéficier de cette déduction. En clair : 615 340 ménages avec enfants imposables au niveau fédéral, soit environ les deux tiers des familles (62,5 %), ne recevraient que 10 % de la baisse fiscale octroyée. Plus de 70 % de la bonification de 350 millions de francs, irait à environ 215 000 ménages ayant un revenu imposable supérieur à 100 000 francs. Il s'agit d'environ 21,8% des ménages (éligibles) avec enfants, soit 5,8% de l'ensemble des ménages en Suisse. Le reste, soit près de 95 % de la population, devrait en revanche en payer le prix : diminution des contributions cantonales en matière de formation et de réduction des primes et dégradation d'autres prestations et services de l'État. Voilà donc encore une autre arnaque fiscale scandaleuse qui frapperait la classe moyenne.

Cette manne, qui serait distribuée avec un arrosoir doré sur les revenus les plus élevés, restera sans effet. 70 % du cadeau fiscal irait à des revenus élevés et très élevés. Il s'agit donc d'un cadeau fiscal classique pour les plus riches. La déduction la plus élevée possible est de 910 francs, ce qui est encore « peu » au regard des revenus élevés qui en bénéficient le plus. C'est donc une fois de plus de l'argent qui est jeté par les fenêtres de façon inconsidérée. Même au dire du ministre des Finances et conseiller fédéral UDC Ueli Maurer : « La mesure n'a finalement aucun effet ! » Les déductions générales pour enfants réduisent la force des incitations à retourner sur le marché du travail, ce qui est diamétralement opposé à l'objectif réel du projet.

Au cours des dernières années, les salaires élevés et très élevés ont augmenté beaucoup plus fortement que ceux de la grande majorité de la population. Privilégier les revenus supérieurs crée donc une double inégalité fiscale. Le cadeau fiscal que l'UDC, le PDC et le PLR veulent instaurer profiterait précisément aux catégories de revenus dont les salaires ont le plus augmenté ces dernières années.

Les incitations fiscales ne fonctionnent pas pour la politique familiale. Les déductions fiscales profitent toujours à ceux qui ont les revenus les plus élevés. Les familles à faible revenu et les familles monoparentales n'en tirent aucun bénéfice. Une vraie politique familiale consisterait par exemple à une plus grande participation des pouvoirs publics à l'accueil extra-familial des enfants. Si cela doit se faire par l'intermédiaire des impôts, alors le PS préfère les crédits d'impôt, dont toutes et tous profitent dans une même mesure. Les déductions fiscales donnent lieu à un allègement croissant à mesure que les revenus augmentent. En d'autres termes, les déductions fiscales n'offrent aucun allègement aux familles à faible revenu et aux familles à très faible revenu. Il en va autrement des crédits d'impôt, lesquels sont déduits directement du montant de l'impôt dû au lieu de déductions du revenu imposable.

Cet instrument permet de concilier, en toute transparence, les principes de la fiscalité liée à la capacité économique et celui de l'équilibre social.

Seuls les revenus les plus élevés bénéficient du projet de loi actuel. Cependant, il n'est pas seulement antisocial, mais aussi nuisible d'un point de vue économique. Parce qu'en permettant à toutes les familles de demander cette déduction, l'effet sur l'emploi désiré à l'origine du projet (maintien des femmes qualifiées sur le marché du travail) disparaît. C'est pour ces deux raisons que la modification de loi doit être rejetée.

**Proposition du Comité directeur**<sup>1</sup>: NON aux cadeaux fiscaux pour les familles aisées. Soutien du référendum.

---

<sup>1</sup> Cette requête a besoin, selon les statuts art. 16, al. 5, d'une majorité des deux tiers des votant-e-s.

## MODIFICATION DE LA LOI SUR LE SERVICE CIVIL

### Contexte

La droite dure ne s'est jamais accommodée du fait qu'après plusieurs tentatives infructueuses, le droit fondamental au service civil ait été ancré dans la Constitution fédérale, par 82,5 % des électeurs, en 1992. Elle a encore moins apprécié le fait que le service civil ait connu un succès indéniable après son introduction, en 1996. Encore plus idéologique et plus féroce est devenue la lutte contre le service civil après l'entrée en vigueur de la « solution de la preuve par l'acte » dans la procédure d'admission, le 1<sup>er</sup> avril 2009 : quiconque veut accomplir le service civil n'est plus tenu de passer un « examen de conscience ». Il lui suffit de déclarer qu'il ne veut pas accomplir le service militaire pour des motifs de conscience et qu'il est prêt à accomplir le service civil, qui dure beaucoup plus longtemps.

Dans un premier temps, depuis 2010, le Conseil fédéral et le Parlement ont rejeté toutes les attaques contre le service civil. Ce n'est qu'en 2018-19 que les majorités se sont renversées. Début 2019, le Conseil fédéral a demandé que l'accès au service civil soit rendu beaucoup plus difficile sur la base du raisonnement incroyablement faible selon lequel il « n'exclut pas que l'effectif réglementaire tel que prévu par le projet de Développement de l'armée (DEVA) soit menacé à moyen terme ».

Au cours de l'automne 2019, le Conseil des États a approuvé sept des huit mesures demandées pour durcir les conditions d'accès au service civil. Malheureusement, le Conseil national pourrait lui aussi adopter le projet au cours de la session d'hiver – un projet auquel le PS s'est opposé dès le début. L'association suisse pour le service civil CIVIVA, au sein d'une coalition largement soutenue, prépare donc le lancement du référendum « Sauver le service civil ! ». Celui-ci devrait recueillir plus de 50 000 signatures entre janvier et mars 2020. La votation populaire pourrait ainsi avoir lieu le 27 septembre 2020 ou le 29 novembre 2020.

**Proposition du Comité directeur**<sup>2</sup>: Si le Conseil national s'en tient aux mesures 1, 2 et 5, qui sont clairement contraires aux droits fondamentaux, le PS soutient le lancement du référendum « Sauver le service civil » et dit « NON » au changement de la loi sur le service civil.

### Cette position repose principalement sur les six raisons suivantes :

**1. Le renouvellement des effectifs de l'armée n'est pas menacé.** Dans trois rapports datant de 2010, 2012 et 2014, le Conseil fédéral a expliqué en détail que les départs vers le service civil ne mettaient pas en péril le renouvellement des effectifs de l'armée, même après l'introduction de la « solution de la preuve par l'acte ». Le rapport du groupe de travail consacré au système de l'obligation de servir, dont le Conseil fédéral a pris acte en 2016, est arrivé à la même conclusion. Ce constat a même été indirectement confirmé par le rapport sur la procédure de consultation 2018 et le message 2019 sur la révision de la loi sur le

<sup>2</sup> Cette requête a besoin, selon les statuts art. 16, al. 5, d'une majorité des deux tiers des votant-e-s.

service civil. Ils ne contiennent que la phrase « famélique » que voici : « *L'augmentation du nombre des admissions au service civil et la situation relative au renouvellement des effectifs de l'armée sont susceptibles de menacer à moyen terme l'effectif réglementaire de 100 000 militaires prévu par le projet de développement de l'armée (DEVA).* » Une formulation aussi douteuse – « sont susceptibles de » – ne saurait justifier l'attaque frontale contre le service civil évoquée ici. Le décompte des effectifs de l'armée 2019 du 18 septembre 2019 montre que les effectifs de l'armée sont loin d'être menacés : a) Le 1<sup>er</sup> mars 2019, l'effectif réel de l'armée était supérieur à ce que la loi autorise. L'organisation de l'armée autorise un « maximum » de 140 000 militaires. Or, il y en avait 140 304. b) L'effectif de l'armée a augmenté de 5 500 militaires depuis l'introduction du DEVA. Le nombre des personnes qui se sont engagées dans l'armée est supérieur à celui de celles qui en sont parties. c) Cette augmentation est d'autant plus notable que le nombre de personnes astreintes au service militaire a diminué d'environ 5 000 têtes à la suite du passage de trois à deux écoles de recrues. Ces 5 000 personnes apparaîtront de nouveau plus tard dans les statistiques. Ensuite, le sureffectif continuera d'augmenter. d) Le nombre de départs vers le service civil a diminué de 8,5 % en 2018. Cette baisse s'est poursuivie en 2019. (e) Les recrues des 20 prochaines années sont déjà nées. Tendances stables à la hausse. En résumé : rien n'indique que les effectifs de l'armée puissent être compromis. La campagne attisant les peurs repose sur du vent.

**2. Au lieu de se lamenter, l'armée devrait revoir sa copie.** Certaines formations ont des sureffectifs de 339 %. Ce n'est pas le problème du service civil s'il y a des sous-effectifs dans d'autres genres de troupes. C'est la tâche de l'armée, d'améliorer la répartition interne des soldats. Aussi les scandales liés aux dépenses, les projets d'acquisition mal orientés et les attaques de pirates informatiques demeurées longtemps non détectées contre RUAG et le DDPS montrent que l'armée ferait mieux de revoir sa copie et d'investir dans sa réputation au lieu de s'en prendre au service civil. Il y a beaucoup de marge vers le haut pour rendre le service militaire plus attrayant, efficace et convenable et pour organiser des missions judiciaires.

**3. Le service civil est l'histoire d'une grande réussite.** Depuis son introduction, en 1996, le service civil est devenu une institution importante qui va bien au-delà de l'offre de la possibilité d'effectuer un service de substitution. Le service civil permet de vivre des expériences importantes, remplit des missions sociales, écologiques et culturelles précieuses et renforce la cohésion dans la société. Il fonctionne très bien dans sa forme actuelle et est organisé efficacement. La révision proposée de la loi sur le service civil vise le service civil en tant que tel et remet en question son principe même. Le projet de durcir les conditions d'admission par des mesures discutables n'aide ni l'armée ni le service civil.

**4. Certaines mesures sont contraires aux droits fondamentaux et au droit international.** La mesure 1 prévoit l'accomplissement d'au moins 150 jours de service civil. Qui-conque se trouve en proie à un conflit de conscience à la fin de son obligation de servir n'aurait pas – après la révision de la loi – à servir pendant une période une fois et demie plus longue qu'aujourd'hui, mais, dans certaines circonstances, dix, vingt, voire cent fois plus longue. Cela constitue une violation des droits fondamentaux et du droit international, qui prévoient le droit au service civil pour motifs de conscience sans caractère pénal. La mesure 2, qui prévoit un délai d'attente de 12 mois, viole également les droits fondamentaux et le droit international. Malgré son conflit de conscience, le requérant devrait donc patienter et subir encore 12 mois de service militaire avant de pouvoir être admis au service civil. La mesure 5 viole également les droits fondamentaux et le droit international. Les militaires n'ayant plus de jours de service à accomplir ne doivent plus pouvoir être admis au service civil. Cependant, malgré leur conflit de conscience, ils pourraient encore être appelés au service d'assistance et au service actif et ainsi être envoyés à la guerre.

**5. Bureaucratisation et préjugés inacceptables au détriment des civilistes** La mesure 4 prévoit que les personnes effectuant une période de service civil qui ont commencé ou terminé des études médicales ne sont pas autorisées à acquérir des expériences relatives aux compétences professionnelles. Cela crée une inégalité de droits et contredit l'idée de milice, qui veut que l'on puisse faire fructifier ses connaissances civiles en les mettant au service de la communauté. On décèlera une forme de harcèlement bureaucratique dans la mesure 6, qui prescrit une obligation d'accomplir une période d'affectation par année dès l'entrée en force de l'admission, ainsi que dans la mesure 7, qui prescrit l'obligation pour les requérants ayant déposé leur demande pendant l'école de recrues de terminer leur affectation longue (de 180 jours) au plus tard pendant l'année civile qui suit l'entrée en force de la décision d'admission. Derrière cela se cachent des préjugés contre les présumés « tire-au-flanc », lesquels préjugés sont fondés sur des condamnations a priori, des suppositions malveillantes et un manque d'égards pour les personnes en proie à un grave conflit de conscience et qui sont prêtes à servir la communauté une fois et demie plus longtemps que les membres de l'armée. Toutes ces mesures bureaucratiques, en partie contraires aux droits fondamentaux, touchent donc principalement les mauvaises personnes, chez qui le conflit de conscience est sans aucun doute lancinant.

**6. Le projet de loi nuira à l'armée.** Avec ce projet, l'armée donne l'impression qu'elle ne peut s'affirmer qu'en attaquant de front le service civil. On peut supposer que ce n'est pas si mal pour elle ! Mais, en raison de la prolongation très nette de la période de service civil obligatoire pour certains groupes, des soldats pourraient continuer d'effectuer leur service militaire en dépit d'un grave conflit de conscience, même s'ils ont, dans leur for intérieur, fait des adieux complets et irrévocables au service militaire. Voilà qui n'aidera personne non plus. En outre, le nombre de personnes astreintes au service militaire qui choisissent d'emprunter la « voie bleue » en se faisant réformer pour raisons médicales risque d'augmenter à nouveau. Tous ces effets d'un projet de loi malavisé finiront par nuire à l'armée elle-même.

## ARRÊTÉ DE PLANIFICATION RELATIF À L'ACQUISITION DE NOUVEAUX AVIONS DE COMBAT

### Contexte

En mai 2014, 53,4 % des votant-e-s ont désapprouvé la loi sur le fonds Gripen, refusant ainsi l'achat de 22 avions de combat Gripen, devisés à 3 milliards de francs, en remplacement du Tiger. Pour le PS, il était clair que l'on aurait besoin d'une nouvelle votation populaire pour se prononcer sur l'acquisition éventuelle de nouveaux avions de combat. Le PS a également toujours exigé un financement via le budget normal. Ces deux objectifs seront atteints si le Parlement approuve un arrêté de planification sujet à référendum avant l'acquisition de nouveaux avions de combat.

Dans le cadre de la procédure de consultation, le PS a donc indiqué qu'il soutiendrait l'idée d'un arrêté de planification. Parallèlement, le PS a exigé un projet beaucoup plus substantiel qui rendrait possible une discussion avisée et nuancée sur des concepts alternatifs supposés assurer la sécurité de l'espace aérien, comme le concept « Air2030plus » du PS. La base du concept « Air2030plus » a été créée dans un papier de position approuvé par l'Assemblée des délégué-e-s du PS qui s'est tenue en octobre 2017, à Olten.

Or, le Conseil fédéral refuse toute discussion sur son concept inapproprié « Air2030 ». Soutenu par la majorité bourgeoise, il veut présenter au peuple un arrêté de planification totalement vide de sens et dénué de concept. Lors de la session d'automne 2019, les député-e-s PS ont donc proposé au Conseil des États de renvoyer la question au Conseil fédéral, demandant également à celui-ci de présenter, dans l'arrêté de planification, un concept quadrimensionnel pour la sécurité de l'espace aérien – incluant les moyens de défense sol-air, la surveillance radar et des systèmes C2Air de conduite des opérations. Par ailleurs, la coopération internationale en matière de détection précoce et d'alerte rapide, ainsi qu'entre les forces aériennes des pays voisins, devrait également être élargie.

Cette demande de renvoi au Conseil fédéral a échoué au Conseil des États par 13 voix contre 30. Tant les 12 PS que le Vert ont voté pour le renvoi, le bloc bourgeois a voté contre. Au Conseil national, le PS continuera de se battre pour son concept d'espace aérien alternatif, qui permet une double sécurité pour la moitié du prix. Les chances de trouver une majorité parlementaire lors de la session d'hiver 2019 sont toutefois minces. Il est donc d'autant plus important de pouvoir mener cette discussion conceptuelle dans le cadre d'une votation populaire. Une coalition de partis et d'organisations prépare le lancement d'un référendum. Les plus de 50 000 signatures devront probablement être récoltées entre janvier et mars 2020. La votation populaire devrait ainsi avoir lieu le 27 septembre 2020.

**Proposition du Comité directeur**<sup>3</sup>: Si le Conseil national s'accroche à l'arrêté de planification vide de contenu favorable à l'acquisition d'avions de combat ultraperformants et hors

<sup>3</sup> Cette requête a besoin, selon les statuts art. 16, al. 5, d'une majorité des deux tiers des votant-e-s.

de prix pour un coût de six milliards et qu'il rejette les demandes du PS en faveur de l'allongement de la durée de vie des F/A-18 Hornet existants, avions de combat légers pour la police aérienne quotidienne, pour un meilleur système radar, de meilleurs systèmes de conduite des opérations et une meilleure défense basée au sol, alors le PS soutiendra le lancement du référendum et choisira de voter non à l'arrêté de planification sur les nouveaux avions de combat.

**Cette position repose principalement sur les six raisons suivantes :**

**1. La double sécurité est possible pour la moitié de ce montant.** Dans le concept alternatif « Air2030plus » du PS, la charge principale de la sécurité de l'espace aérien repose sur quatre piliers : un avion de combat léger, un meilleur système radar, un meilleur système de conduite/contrôle des opérations et une meilleure défense au sol. Leur disponibilité est bien supérieure à celle des avions de combat ultraperformants, qui sont généralement conservés dans des hangars pour une maintenance très coûteuse. Pour la police de l'air, un avion de chasse léger est suffisant dans presque tous les scénarios. Il est beaucoup plus avantageux en termes de coût. Cela ménage les actuels F/A-18 Hornet et prolonge leur durée de vie bien au-delà de 2030. Ils restent disponibles pour des scénarios plus corsés. Cela permet d'économiser beaucoup d'argent pour l'acquisition et l'utilisation, de protéger l'environnement et le climat et de faire moins de bruit. « Air2030plus » nécessite des investissements de quatre milliards au maximum, au lieu des huit exigés par le DDPS. Et la sécurité en sortira renforcée : la double sécurité pour la moitié du montant.

**2. Des avions trop chers et ultraperformants pour des scénarios absurdes :** le Conseil fédéral veut consacrer six milliards de francs rien qu'à l'achat d'avions de combat ultraperformants. Leur prix élevé s'explique par le fait qu'ils ont de nombreuses capacités superflues dont la Suisse n'a pas du tout besoin. Ainsi, le bombardier furtif F-35 peut voler sans être détecté à Moscou pour y larguer des bombes. Le Superhornet ne diffère guère du F/A-18 Hornet actuel, si ce n'est qu'il est beaucoup plus gros et plus lourd et qu'il peut donc voler beaucoup plus loin. Quel est l'intérêt ? La Suisse ne prévoit pas de mener des frappes en territoire ennemi très lointain. De tels jouets de luxe pour les pilotes militaires sont extrêmement chers, sans pour autant offrir une sécurité supplémentaire.

**3. L'armée de l'air monotype prévue ne fonctionne pas.** « Air2030 » prévoit que les pilotes de combat soient formés sur le PC-21, un avion d'entraînement à turbopropulseur, et prennent ensuite place directement dans le cockpit du nouvel avion de combat ultraperformant à acheter. Cela est extrêmement risqué. D'autres forces aériennes prévoient une autre boucle d'entraînement sur un avion d'entraînement à réaction. C'est une autre raison pour laquelle l'achat alternatif d'un avion de combat léger et peu coûteux a un sens : il est également indispensable à des fins de formation. Le cas échéant (de toute façon fort improbable), les pilotes sont donc aptes à voler avec les F/A-18 Hornet encore ultramodernes et performants que nous avons déjà.

#### **4. Beaucoup de bruit, d'odeurs désagréables, de CO2 et de coûts exagérés pour rien.**

La police de l'air œuvrant au quotidien est importante. L'espace aérien suisse est utilisé de manière extrêmement intensive. Il se peut qu'un avion malin cherche à s'épargner des taxes de survol et éteigne le transpondeur, c'est-à-dire son propre radar, qui sert à la reconnaissance. Dans ce cas, les forces aériennes doivent envoyer un avion qui l'identifie et lui fasse signe avec ses ailes. Les forces aériennes effectuent ce type de missions jusqu'à 400 fois par an. « Air2030 » veut pour cela envoyer des bombardiers furtifs ou d'autres avions de combat géants ultraperformants. C'est absurde ! Un avion de combat léger peut tout aussi bien le faire, en générant beaucoup moins de bruit, d'odeurs désagréables, de CO2 et de coûts. De plus, il peut rester en l'air plus longtemps et nécessite beaucoup moins d'entretien.

#### **5. Le bouclier de l'espace aérien d'« Air2030 » se compose principalement d'énormes trous : la promesse de sécurité est une mauvaise blague.**

Les avions de combat ultraperformants ont besoin d'un abri souterrain ainsi que de pistes de décollage et d'atterrissage. Dans le cas (de toute façon très improbable) d'une attaque concentrée sur la Suisse, ceux-ci seraient détruits en quelques heures au moyen de missiles balistiques. De plus, aucune force aérienne intelligente ne repousse une attaque aérienne à l'aide d'un avion de combat ultraperformant, car c'est beaucoup trop risqué. Israël, par exemple, utilise à cette fin presque exclusivement des missiles. Ceux-ci sont disponibles en permanence et beaucoup moins chers. Aujourd'hui, le risque d'attentat terroriste réside principalement dans des actions menées avec des drones de toute sorte, des avions légers volant très bas et très lentement, plein d'explosifs, ou des missiles de croisière volant très bas et très vite. Cela exige des réponses autres que des avions de combat ultraperformants. « Air2030 » n'a pas de réponse appropriée à tous ces dangers – par exemple pour la Genève internationale ! Le bouclier de l'espace aérien promis se compose principalement d'énormes trous – aucune plus-value pour la sécurité de l'espace aérien.

#### **6. Il existe des solutions de rechange peu coûteuses qui doivent être explorées de manière plus approfondie.**

Un arrêté de planification n'est pas un projet d'acquisition. Un arrêté de planification charge le Conseil fédéral de procéder à des investigations approfondies dans le cadre d'une stratégie bien définie. Le PS déplore l'absence d'un débat avisé et nuancé sur des concepts alternatifs, comme « Air2030plus », et rejette par conséquent l'arrêté de planification actuel. « Air2030plus » apporte des réponses concluantes et extrêmement économiques – y compris aux nouveaux risques aériens que représentent notamment les drones, les avions légers et les armes téléguidées. Même dans le cas hautement improbable d'une attaque de notre pays, un meilleur système radar, de meilleurs systèmes de conduite des opérations et de meilleurs moyens d'intervention au sol sont beaucoup plus efficaces qu'une force aérienne monotype composée d'avions de combat ultraperformants très coûteux. C'est pourquoi nous disons NON à la carte blanche vide de contenu donnée au Conseil fédéral.

## RÉFÉRENDUM CONTRE LA « LOI FÉDÉRALE SUR LES SERVICES D'IDENTIFICATION ÉLECTRONIQUE » (LOI E-ID)

### Contexte

Cette nouvelle loi vise à réglementer la possibilité d'une identification électronique personnelle sur Internet par la création d'un moyen d'identification électronique, ou e-ID (identification électronique). Une telle e-ID devrait permettre aux personnes de s'identifier et de s'enregistrer en ligne sur Internet pour pouvoir utiliser des services étatiques ou privés (par exemple : contacts avec les autorités, commerce électronique) sur des portails en ligne. La procédure de délivrance d'une telle e-ID devrait consister en une interaction entre l'État et les particuliers : c'est l'État qui devrait vérifier l'identité de la personne avant de lui délivrer une e-ID, tandis que l'e-ID elle-même devrait être délivrée par des fournisseurs privés (appelés *identity providers* [fournisseurs d'identité]).

Lors de la session d'automne de septembre 2019, la Loi e-ID a été adoptée par le Conseil national par 144 voix contre 51 (2 abstentions) et par le Conseil des États par 35 voix contre 2 (8 abstentions). Le groupe parlementaire PS a rejeté la loi à une large majorité.

### Appréciation du projet

Le Comité directeur soutient lui aussi une réglementation légale d'une identification électronique personnelle sur Internet. Dans une société numérisée, cela correspond à un besoin croissant des consommateurs/-trices. Cependant, pour le Comité directeur, il est clair que la délivrance d'une telle e-ID doit être une tâche étatique et publique – tout comme dans le cas du passeport. Elle ne doit pas être laissée au marché privé. Les risques pour la protection et la sécurité des données sont trop grands. Malgré ces risques, des motions du PS allant dans ce sens ont été clairement rejetées par la majorité de droite au Conseil national et au Conseil des États. Afin qu'une réglementation légale exigeant une identification électronique étatique, sûre et fiable dans l'intérêt des consommateurs/-trices puisse voir le jour, cette loi, qui propose une délivrance de l'identification électronique par le secteur privé (entreprises privées), doit donc être combattue au moyen d'un référendum.

**Proposition du Comité directeur<sup>4</sup> : soutenir le référendum.**

---

<sup>4</sup> Selon les statuts, art. 16, al. 5, cette requête a besoin d'une majorité des deux tiers des votant-e-s.

## LOI SUR LA CHASSE – SOUTIEN AU RÉFÉRENDUM LANCÉ PAR LES ORGANISATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

**La révision de la Loi sur la chasse (Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages [LChP]) adoptée par les Chambres fédérales va bien au-delà de l'objectif initial, qui consistait à traiter la question des loups de manière pragmatique.** Au lieu d'une régulation douce des effectifs, la révision conduit, dans le cas du loup, à des tirs à titre préventif. Cela ne doit pas être considéré comme un compromis pragmatique dans la gestion du nombre de loups, mais plutôt comme un affaiblissement inacceptable de la protection des espèces. Le retour des loups est prétexte à imposer une chasse de grande envergure dirigée contre les espèces animales protégées. Or, c'est non seulement le loup, mais la nature en général, les mammifères et les oiseaux protégés, ainsi que le bien-être des animaux, que l'on mettrait ainsi sous pression : la protection des castors, des lynx, des hérons gris et d'autres espèces protégées est également remise en question.

Par ailleurs, la nouvelle LChP délègue le pouvoir décisionnel en matière de réglementation aux cantons. La Confédération ne serait désormais que consultée, s'affranchissant ainsi de sa responsabilité constitutionnelle. La motion Engler, à l'origine de cette révision complète de la loi, ne l'exigeait pas. La Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel du Conseil de l'Europe, exige en outre une approche uniforme de la protection des loups et des espèces, car la faune ne connaît ni frontières cantonales ni frontières nationales. L'on est par ailleurs en droit de douter que tous les cantons disposent des compétences et des ressources nécessaires pour surveiller et réguler les espèces protégées. Le système de compétences actuel repose sur le principe éprouvé suivant : « la chasse aux cantons, la protection à la Confédération » – cela garantit la sécurité juridique nécessaire. Cette révision entraînera des divergences cantonales dans le traitement des espèces animales concernées.

**Les organisations de protection de la nature ont donc lancé un référendum contre la LChP le 8 octobre 2019.** Elles sont d'avis que seul un référendum contre cette loi malavisée sur la chasse permettra de créer une nouvelle loi mesurée et favorable à une protection de la biodiversité indigène en phase avec notre temps. Le PS Suisse a déjà annoncé en mai qu'il soutiendrait un éventuel référendum contre la Loi sur la chasse.

Étant donné qu'aucun autre amendement n'a été apporté à la LChP au cours des débats parlementaires, le PS Suisse s'en tient à son avis : **le PS Suisse soutient le référendum contre la Loi sur la chasse (LChP) et participera à la récolte des signatures** (mais sans quota obligatoire).

**Proposition du Comité directeur<sup>5</sup> : soutenir le référendum.**

<sup>5</sup> Selon les statuts, art. 16, al. 5, cette requête a besoin d'une majorité des deux tiers des votant-e-s.

## POINT 9 DE L'ORDRE DE JOUR

### SOUTIEN À L'INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE « JEUNESSE + GOÛT »

#### Contenu et but de l'initiative

Lors de son dernier congrès national, le mouvement Slow Food Suisse a décidé de lancer une initiative populaire fédérale intitulée « Jeunesse + Goût ». Celle-ci vise à ancrer dans la Constitution l'enseignement à l'alimentation. Selon le nouvel article proposé par les initiant-e-s, la Confédération et les cantons seraient tenus d'encourager la formation à l'alimentation, en particulier des enfants et des jeunes. L'école obligatoire devrait notamment proposer un enseignement de l'alimentation à tous les enfants.

#### *Texte de l'initiative*

Art.67b (nouveau) Formation à l'alimentation

<sup>1</sup> La Confédération et les cantons encouragent la formation à l'alimentation, en particulier des enfants et des jeunes.

<sup>2</sup> Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons s'engagent à promouvoir à l'école un enseignement de l'alimentation. Si les efforts des cantons n'aboutissent pas à une harmonisation des objectifs de l'enseignement de l'alimentation à l'école, la Confédération légifère dans la mesure nécessaire.

#### Appréciation de l'initiative

En matière de prévention et de promotion de la santé, la Suisse est à la traîne. La loi sur la prévention, coulée en 2012 par la majorité bourgeoise au Parlement, n'est que le reflet de ce retard. À l'heure actuelle, un quart de la population suisse est touchée par une maladie non transmissible. La lutte contre le diabète ou encore les maladies cardio-vasculaires passe, notamment, par une alimentation saine et équilibrée. Sous cet angle, l'initiative « Slow food » représente une impulsion bienvenue à l'heure où les efforts de prévention menés par la Confédération et les cantons reposent sur une base essentiellement volontaire. Les ressources allouées sont clairement insuffisantes et les efforts trop inégaux eu égard aux défis posés par l'augmentation future des coûts de la santé.

Par ailleurs, l'initiative touche également à la dimension culturelle et sociale de l'alimentation. Elle souhaite resserrer nos liens avec la nourriture en renforçant nos connaissances quant à sa provenance et ses modes de production. Alors que les débats sur le changement climatique et la durabilité font rage, il y a lieu de remettre en question nos habitudes de consommation et la manière dont sont produits nos aliments. L'initiative questionne les incidences que nos choix alimentaires quotidiens peuvent avoir sur l'environnement et les habitudes alimentaires dans d'autres régions du monde. Ainsi, l'initiative Slow food soulève des

questions pertinentes et y apporte une réponse adéquate. Elle propose de prendre des mesures au niveau de l'éducation des enfants et des jeunes à l'école obligatoire, d'une part, et de la formation des enseignant-e-s en matière d'alimentation, d'autre part. Aussi la présente initiative constitue-t-elle une contribution importante sur le chemin du développement durable et dans la lutte contre le réchauffement climatique.

**Proposition du Comité directeur<sup>6</sup>** : soutenir l'initiative (majorité des deux tiers requise).

---

<sup>6</sup> Cette requête a besoin, selon les statuts art. 16, al. 5, d'une majorité des deux tiers des votant-e-s.

## **POINT 10 DE L'ORDRE DE JOUR**

### **RECOMMANDATION DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 9 FÉVRIER 2020**

### **MODIFICATION DU CODE PÉNAL ET DU CODE PÉNAL MILITAIRE (DISCRIMINATION ET INCITATION À LA HAINE EN RAISON DE L'ORIENTATION SEXUELLE)**

#### **Situation initiale**

Cet ajout vise à introduire la caractéristique « orientation sexuelle » dans la norme pénale antiraciste du Code pénal (et du Code pénal militaire). Cela ferait de l'appel public à la haine et au dénigrement des homosexuel-le-s et des bisexuel-le-s une nouvelle infraction punissable.

Cet ajout découle d'une initiative parlementaire du conseiller national PS Mathias Reynard. Le Conseil national a adopté ce projet de loi en décembre 2018 par 121 voix contre 67 (8 abstentions). Le Conseil des États a dit OUI par 30 voix contre 12 (1 abstention).

De leur côté, l'UDF, les Jeunes UDC et d'autres groupes réactionnaires ont au contraire lancé un référendum. Celui-ci a abouti le 7 mai 2019 avec 67 494 signatures.

#### **Appréciation du projet**

Cet ajout est une étape nécessaire en vue d'une meilleure protection contre la discrimination des personnes LGB. En effet, en Suisse aussi, les homosexuel-le-s et les bisexuel-le-s sont victimes d'une grave discrimination. Il est donc nécessaire d'agir dans ce domaine. Le Comité directeur est convaincu qu'une extension de la norme pénale antiraciste est le bon moyen d'y parvenir : à ce jour, les personnes LGB n'étaient protégées par le Code pénal que contre la diffamation visant la personne, mais pas la communauté LGB en tant que telle. Cette lacune dans la protection pénale doit être comblée par analogie avec la discrimination raciale, comme cela a déjà été fait dans de nombreux autres pays européens, comme la France, l'Autriche, les Pays-Bas, le Danemark et la Grande-Bretagne.

Le sort des personnes LGB est tributaire de cette extension de la norme pénale antiraciste, car elle offre pour la première fois une protection contre les appels publics à la haine et au dénigrement. Nous ne devons pas permettre que des appels publics soient lancés pour discriminer, « soigner » ou attaquer les lesbiennes et les gays – or, sans ce projet de loi, ces appels resteraient impunis. Le Comité directeur recommande donc à l'unanimité de voter OUI lors de l'Assemblée des délégué-e-s. Dans le même temps, le PS regrette que nous n'ayons pas réussi à intégrer également à cette proposition une plus grande protection des

transgenres et personnes intersexuelles. Le PS continuera malgré cela à s'engager pour les droits de la communauté LGBTQIA dans son entier.

**Proposition du Comité directeur :** Recommandation de vote : OUI.

## **INITIATIVE POPULAIRE « DAVANTAGE DE LOGEMENTS ABORDABLES »**

### **Contexte**

L'initiative populaire « Davantage de logements abordables », de l'Association suisse des locataires, a été déposée le 18 octobre 2016. Le PS a soutenu l'initiative dès le début. L'initiative exige de la Confédération et des cantons qu'ils renforcent leur engagement en faveur de logements à prix abordable et qu'ils augmentent la part des logements d'utilité publique. L'initiative vise en outre à éviter que les programmes de financement par les pouvoirs publics ne conduisent à des résiliations de bail abusives et à des rénovations ou assainissements de luxe. L'objectif – en même temps que l'exigence principale – est que 10 % des appartements nouvellement construits dans toute la Suisse le soient par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. L'initiative crée un cadre national qui fait actuellement défaut. En ce qui concerne la mise en œuvre, ce texte offre la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins des cantons. Afin d'encourager la construction de logements d'utilité publique, les cantons et les communes doivent toutefois être autorisés à introduire pour eux-mêmes un droit de préemption pour les terrains appropriés. En outre, la Confédération devrait accorder aux cantons et aux communes un droit de préemption pour la vente de terrains appartenant à la Confédération ou à des entreprises proches de celle-ci.

Le Conseil fédéral a rejeté cette initiative. Selon lui, les interventions demandées sur le marché ne seraient ni nécessaires ni réalistes. Il s'est également abstenu de faire une contre-proposition directe, mais il a ensuite admis ceci : « [...] il reste difficile, dans certaines régions et pour certains groupes de la population, de trouver un logement adapté à un prix accessible ». Dans une contre-proposition indirecte, il a donc proposé d'augmenter la dotation du fonds de roulement en faveur de la construction de logements d'utilité publique de 250 millions de francs, afin que la construction de logements sociaux puisse maintenir à long terme sa part actuelle de marché, qui se situe à environ 4 %. Cette augmentation était toutefois liée à la condition que l'initiative populaire « Davantage de logements abordables » soit refusée par le peuple et les cantons. Le PS a critiqué ce lien de chantage entre le crédit-cadre et le rejet ou le retrait de l'initiative sur le logement : il est avéré que les conditions de l'augmentation de la dotation du fonds de roulement pour la construction de logements d'utilité publique sont remplies sans que l'on ait à « fabriquer » pour cela un lien artificiel avec l'initiative populaire pour davantage de logements abordables. Sur la base de la forte demande de ces dernières années, le PS a demandé une augmentation de la dotation du fonds d'au moins 375 millions de francs.

Le 22 mars 2019, le Parlement a suivi le Conseil fédéral lors du vote final. Le Conseil national a rejeté l'initiative par 140 voix contre 56 – en l'associant à une augmentation de la dotation du crédit-cadre de 250 millions de francs – et le Conseil des États par 30 voix contre 13.

## Appréciation du projet

L'initiative répond aux exigences fondamentales du PS en matière de construction de logements d'utilité publique et de lutte contre la spéculation foncière. Même dans son rapport sur l'initiative populaire, la Confédération confirme qu'il existe une demande croissante de logements abordables. Le taux de vacance est en effet encore très faible, surtout dans les villes et les agglomérations. C'est ce qu'écrit le Conseil fédéral : « En particulier, l'offre de logements pour les ménages à faible revenu et ceux qui ont des besoins spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées, etc.) demeure problématique malgré la détente sur le marché régional. Par exemple, une étude récente réalisée dans le cadre du "Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté en Suisse" (2016) a montré que 84 % des ménages touchés par la pauvreté connaissaient une situation de logement inappropriée. Pour les quatre cinquièmes (voire plus) de ces ménages (80 % !), les coûts de logement représentent plus de 30 % du revenu brut, ce qui entraîne des restrictions dans d'autres domaines de la vie. La situation dans les villes est décrite comme particulièrement critique. » Par ailleurs, étant donné que le nombre de logements bon marché diminue, par exemple à la suite de rénovations/d'assainissements et de remplacements de bâtiments, l'offre de logements reste problématique, en particulier pour les personnes à revenu moyen et faible. Avec les conséquences correspondantes en termes de coûts : plus d'un milliard de francs (1,3 milliard de francs en 2013) sont dépensés chaque année au titre de contribution aux frais de logement dans le cadre des prestations complémentaires de l'AVS/AI ou de l'aide sociale. Ces coûts ont connu une augmentation constante dans le passé.

Le Parti socialiste suisse n'a eu de cesse de mettre en lumière les dysfonctionnements du marché du logement et a, à de nombreuses reprises, souligné le fait que les locataires suisses étaient privés de milliards de francs en raison de loyers excessifs. Si les réductions du taux d'intérêt de référence avaient été systématiquement répercutées depuis 2009, les locataires paieraient aujourd'hui 7 milliards de francs de loyer en moins. Une étude de la Raiffeisenbank publiée en 2018 a montré que les loyers étaient trop élevés par rapport aux directives légales à hauteur de 40 %, ce qui correspond à un montant « additionnel » qui atteint même 15 milliards de francs. Il s'agit là d'une grave « défaillance du marché ». L'ignorance délibérée de la Confédération par rapport à cette évolution indésirable est inacceptable et conduit à laisser les villes et les cantons livrés à eux-mêmes lorsqu'il s'agit de prendre des mesures contre ces dérives de l'économie au niveau national.

**Proposition du Comité directeur** : Recommandation de vote : OUI

## POINT 11 DE L'ORDRE DE JOUR

### RÉSOLUTIONS, PROPOSITIONS ET ÉLECTIONS

#### A-1 RONJA JANSEN ET AL. : MORATOIRE SUR LE VOTE ÉLECTRONIQUE

Un comité d'initiative interpartis lance une initiative pour une « démocratie sûre et digne de confiance ». Les auteurs de la requête appellent le PS Suisse à soutenir cette initiative, sans promettre des signatures.

**Motif :**

La Chancellerie fédérale, de nombreux cantons et donc aussi de nombreux parlementaires souhaitent voir appliquée en Suisse le plus rapidement possible l'utilisation régulière du vote électronique sur tout le territoire national. Un mouvement de résistance s'oppose actuellement à cela : une alliance multipartite souhaite lancer l'initiative « Pour une démocratie sûre et digne de confiance (moratoire sur le vote électronique) ». La Jeunesse socialiste suisse a elle aussi rejoint cette alliance, de même que les Verts et un grand nombre de militant-e-s du numérique, ami-e-s de la gauche.

La perte potentielle de confiance dans nos institutions démocratiques qui menace de se concrétiser du fait de l'utilisation d'infrastructures de vote électronique ne peut l'emporter sur les quelques avantages mis en lumière. Actuellement, nul ne peut prédire si les systèmes de vote électronique pourront être conçus de telle façon que les résultats des votes ne puissent être remis en question. Par ailleurs, la variante proposée, bien que vendue par La Poste suisse comme étant la solution, est en fin de compte élaborée par une société de capitaux internationale mue par des intérêts commerciaux. Cela mettrait l'infrastructure de notre démocratie entre les mains des intérêts lucratifs du grand capital international. À l'avenir, « chaque voix compte » pourrait bien devenir : chaque voix coûte.

Pour le PS, il est donc logique de soutenir cette initiative sans quota fixe pour le présent objet.

**Proposition du Comité directeur**<sup>7</sup>: Rejet.

**Justification :** Cette requête a déjà été soumise à l'attention de l'AD qui s'est tenue à Goldau le 2 mars 2019. À l'époque, le Comité directeur avait recommandé le report du traitement jusqu'à ce que le Conseil fédéral ait rendu sa décision quant à l'idée d'un projet visant à introduire le vote électronique à l'échelle nationale. À l'époque, ce projet était en cours de consultation. Il était donc trop tôt pour prendre une décision définitive sur le soutien à l'initiative populaire en faveur d'un moratoire sur le vote électronique. Tout d'abord, il fallait attendre la décision du Conseil fédéral sur le projet de loi visant à introduire le vote électronique dans l'ensemble du pays. Nous aurions ensuite pu juger si les conditions que nous posions étaient remplies ou si un soutien à l'initiative populaire serait nécessaire. L'AD du 2 mars 2019 a suivi la proposition du Comité directeur par 61 voix contre 55 (1 abstention).

Lors de la consultation sur le projet du Conseil fédéral, le PS Suisse a souligné que l'introduction permanente du vote électronique n'était pour nous envisageable que si celui-ci était suffisamment sûr et s'il s'effectuait dans le cadre d'un système exclusivement étatique. Cela nécessitera des améliorations significatives en matière de sécurité des données, de rôle de l'État ainsi que de fiabilité et de traçabilité du résultat des votes. Le 27 juin 2019, le Conseil fédéral a décidé de mettre un terme à ce projet, la plupart des partis ayant émis des critiques durant le processus de consultation.

Nous avons ainsi atteint notre objectif, qui consistait à empêcher l'introduction « non sécurisée » du vote électronique à l'échelle nationale avec un rôle trop faible pour l'État. Pour le Comité directeur, le soutien à l'initiative populaire n'est donc plus nécessaire : cette initiative empêcherait totalement l'introduction du vote électronique à long terme, ce qui du point de vue du Comité directeur serait regrettable, surtout au vu des avantages qu'offre le vote électronique sécurisé pour la participation démocratique des Suisses de l'étranger et des personnes handicapées, notamment.

*Auteurs de la requête : Sandro Covo (PS Argovie), Rolf Schmid (PS Argovie), Andreas Von Gunten (PS Argovie), Nadia Kuhn (JSS), Lorena Stocker (JSS), Hannah Pfalzgraf (JSS), Lewin Lempert (JSS), Bertil Munk (JSS), Camille Cantone (JSS), Dario Engeloeh (JSS), Andrea Simonett (JSS), Ronja Jansen (JSS), Julia Baumgartner (JSS)*

<sup>7</sup> Cette requête a besoin, selon les statuts art. 16, al. 5, d'une majorité des deux tiers des votant-e-s.

## NOUVELLE ÉLECTION À LA PRÉSIDENTENCE DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE POLITIQUE SOCIALE ET DE LA SANTÉ

En ne se représentant pas au Conseil national, Silvia Schenker quitte également la Présidence de la Commission spécialisée en matière de politique sociale et de santé. Barbara Gysi présente sa candidature pour ce siège vacant.

### Curriculum Vitae Barbara Gysi

[www.barbara-gysi.ch](http://www.barbara-gysi.ch)

Geboren 1964 in Zürich,  
Schulen und Ausbildungen in Watt ZH und Zürich,  
wohnhaft in Wil SG

dipl. Sozialpädagogin, MAS public management



### Nationalrätin, seit 2011

Kommission für Soziale Sicherheit und Gesundheit, Finanzkommission

### Vizepräsidentin SP Schweiz, seit 2012

### Präsidentin Personalverband des Bundes, seit 2016

### Aktuelle Engagements

- Präsidentin Stiftung Heimstätten Wil, seit 2010
- Präsidentin Kantonaler Gewerkschaftsbund St. Gallen, seit 2012
- Präsidentin Arud, Zentrum für Suchtmedizin, Zürich, seit 2013
- Präsidentin Pflege- und Adoptivkinder Schweiz, seit 2013
- Vorstand Denknetz, seit 2015
- Mitglied Verwaltungskommission Sozialversicherungsanstalt St. Gallen, seit 2016
- Stiftungsrätin Swissaid, seit 2016
- Vorstand Cannabis Consensus Schweiz, seit 2019

### Berufliche Tätigkeiten

- Sozialpädagogin im Schulheim Elgg (Lehrlingswohngruppe) und im Kinderdörfli Lütisburg (Lehrlingswohngruppe), 1987-1992
- Sozialarbeiterin im Frauenhaus St. Gallen, 1992-1997
- Politische Sekretärin der Sozialdemokratischen Partei des Kantons St. Gallen, 1997-2004

**Politische Ämter**

- 12 Jahre Stadträtin in Wil SG, Departement Soziales, Jugend und Alter, davon 4 Jahre Vizestadtpräsidentin, 2001-2012
- 4 Jahre Stadtparlament in Wil SG, 8 Jahre Kantonsrätin St. Gallen und Fraktionspräsidentin (3 Jahre), 1999-2000 sowie 2004 – 2011

**Proposition du Comité directeur :** Élire Barbara Gysi.

## **CONSTITUTION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE « POLITIQUE EN MATIÈRE DE RÉSEAUX »**

### **Requête**

Créer une commission spécialisée « Politique en matière de réseaux et de données » coprésidée par Min Li Marti (conseillère nationale, CAJ) et Andreas Burger (Comité directeur du PS Suisse).

### **Contexte**

La question de la politique en matière de réseaux et de données revêt une grande importance. Or, elle ne dispose actuellement pas de l'ancrage institutionnel souhaitable au sein du groupe parlementaire et du parti. Plusieurs membres du parti n'ont par exemple pas un accès aisé au groupe parlementaire. De plus, des personnes désireuses de participer à une discussion sur la politique en matière de réseaux se sont déjà manifestées.

En ce qui concerne la politique en matière de réseaux, le PS a peu de présence publique. Sur certaines questions, les positions ne sont pas toujours clairement identifiables (p. ex. vote électronique, Open Government Data). Les Verts et les Vert'libéraux sont plus présents dans les milieux intéressés, bien que la politique socialiste puisse parfaitement s'inscrire dans le prolongement de leur action. Au-delà de la politique en matière de réseaux, il existe de nombreuses autres questions de numérisation (il s'agit en effet d'une question transversale) qui concernent la politique socialiste (par exemple : avenir du travail, cybersécurité, cyberdéfense, protection des données, dossier médical électronique, conduite autonome, etc.). Sur toutes ces questions, il convient d'entretenir au sein du groupe parlementaire une coopération et une coordination étroites avec les commissions et délégations du PS concernées.

Voilà pourquoi il faut constituer, avec des expert-e-s du parti, une commission spécialisée jouissant d'un statut officiel, porteuse d'un mandat des commissions du parti et chargée de se pencher sur ces questions pour le compte et à l'intention du parti et du groupe parlementaire. Cela se ferait toujours en consultation et en coopération avec les autres commissions et délégations du PS au sein des commissions législatives compétentes.

### **Objectifs**

- Renforcer la compétence numérique du PS
- Clarification des points en suspens et des thèmes qui sont sujets à controverse
- Travail d'élaboration ou participation à la définition de positions et de propositions politiques sur les questions de numérisation en collaboration avec le groupe parlementaire
- Mise en réseau et échange entre experts au sein du parti

- Positionner le PS en tant que parti acteur de la numérisation, recrutement de membres / sympathisant-e-s spécialistes de l'univers IT/start-up

### **Structure et entités**

- Ces objectifs ne peuvent pas tous être atteints avec l'instrument d'une commission spécialisée classique. Nous suggérons donc l'idée de regrouper différentes entités qui seraient chapeautées par une commission d'experts.
- Pool d'experts : les membres de ce pool sont à la disposition du groupe parlementaire, des délégations, de la présidence et du Comité directeur, ainsi que des commissions d'experts pour des contributions, une participation aux consultations et des papiers de position. Le pool est composé des membres actuels du groupe d'experts Internet et d'autres experts.
- #teamhuman : agirait en tant que groupe semi-public événementiel et de discussion à caractère de laboratoire et ouvert à toutes les parties intéressées. Coprésidence prévue : Min Li Marti et Hannes Gassert.
- Commission d'experts : celle-ci regroupe les activités de politique en matière de réseaux et assure un lien avec le groupe parlementaire. Elle peut élaborer des papiers de position à la demande du groupe parlementaire ou de la présidence ou participer à leur rédaction, toujours en consultation avec les autres groupes concernés. Membres du groupe parlementaire : Edith Graf-Litscher, Samuel Bendahan. Les membres de la commission spécialisée font l'objet d'un recrutement et de publications d'offres d'emploi en sus. On veillera à respecter un équilibre des sexes et des régions linguistiques dans la composition de cette commission. Du côté du secrétariat, le travail de la commission spécialisée doit être supervisé par les secrétaires spécialisé-e-s à qui la CSEC et la CAJ ont chacune transféré une partie de leurs compétences. 1-2 réunions par an sont prévues pendant la session.

**Proposition du Comité directeur :** Constituer une Commission spécialisée « politique en matière de réseaux sociaux », co-présidée par Min Li Marti et Andreas Burger.

## Curriculum Vitae Andreas Burger

### Zur Person

Wohnhaft in Zürich an der Stampfenbachstrasse 32

Geboren am 12.4.1969 in Zürich

Aufgewachsen in Zürich 2, jetzt wohnhaft in Zürich 6

Übliche Schulen in Zürich

Ausbildung zum Physiklaboranten an der ETH Zürich

Jetzt beruflich tätig als Informatiker an der ETH Zürich

Lehrlingsausbildner (Informatiker)



### Ein paar Angaben zur Historie

1988	Beitritt SP
1988	Beitritt JuSo
1990 - 1995	Vorstand SAJV (Dachverband der Jugendorganisationen), portiert durch die JuSo ua verantwortlich für die erste Jugendsession 1991
1990 - 2000	PV SP Kanton Zürich zunächst für JuSo, später für Bezirk Zürich
1991 - 2002	Vorstand SP Zürich 6
1994 - 2002	Co-Präsidium SP Zürich 6
2006 - 2012	Vorstand SP Zürich 6
2010 - 2012	PV SP Stadt Zürich
2012-	GL SP Kanton Zürich
2018	GL SP Schweiz

Und natürlich über die Jahre diverse Wahlkampfkommissionen, E-Campaigninitiativen, Gewerkschaftsarbeit, etc.

## Curriculum Vitae Min Li Marti

Geboren am 1. Juni 1974 in Bern,  
aufgewachsen in Olten.  
Seit 1995 wohnhaft in Zürich,  
seit 2018 Mutter einer Tochter.



### **POLITIK**

Seit 2015 für die SP Kanton Zürich im Nationalrat. Zuerst Mitglied der Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur, seit 2018 Mitglied der Kommission für Rechtsfragen. Seit rund drei Jahren Mitglied der Geschäftsleitung der SP Frauen\*. Von 2002 bis 2015 war ich Mitglied des Zürcher Gemeinderats, von 2009-2015 Fraktionspräsidentin.

### **BERUF**

Seit Februar 2015 bin ich Verlegerin und Chefredaktorin der linken Wochenzeitung P.S. Während des Studiums war ich unter anderem Kolumnistin bei 20 Minuten und Online-Redaktorin bei bluewin.

Nach dem Studium heuerte ich bei der SP Kanton Zürich an, landete über einen Abstecher beim Film, als Kampagnenleiterin beim vpod, leitete zusammen mit Andrea Sprecher die Kampagnenabteilung und die Nationalratswahlen 2011 der SP Schweiz und war danach bei zwei Kommunikationsagenturen tätig.

### **AUSBILDUNG**

2000 habe ich mein Studium in Soziologie, Publizistikwissenschaft und Sozial- und Wirtschaftsgeschichte mit dem Lizentiat abgeschlossen. Danach habe ich beim SPRI ein CAS in Unternehmenskommunikation gemacht und mich bei Focal zum Thema Drehbuchschreiben weitergebildet. Zudem absolvierte ich einen Weiterbildungskurs an der ZHAW in Leadership und Change Management.

## ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Dans le cadre de la vacance au sein de la Commission des finances, Chris Nestel a annoncé sa mise à disposition.

### Curriculum Vitae Chris Nestel

Elisabethenstrasse 5, 8004 Zürich,  
079 503 65 76, chris.nestel@bluewin.ch  
Interessen:  
Literatur/Kunst, Politik, Kochen, Essen, Reisen, Kino



### Politik

2014 - heute	Finanzdelegierter (GL-Mitglied) SP Stadt Zürich Ressort-Verantwortung: Finanzen / Personalausschuss / Schule Revisor: Kasse GR-Fraktion Co-Revisor Genossenschaft «Zum guten Menschen»
2005 - heute	Mitglied im Vorstand der SP4 (davon seit 2011 als Kassier)
2005 - heute	Delegierter SP Kanton
2005 - 2014	Delegierter SP Stadt Zürich
2003 - 2009	Schulpolitische Kommission SP Stadt + Vertretung der Kommission im Vorstand der SP Stadt
2002 - 2014	Mitglied der Kreisschulpflege Zürich Limmattal davon 10 Jahre als Vizepräsident + Präsident der SP Fraktion
2001 - heute	Mitglied der SP Sektion Zürich 4

### Berufserfahrung

2010 -	Limmat Wealth AG, Zürich
1994 - 2010	Bank Oppenheim, Zürich
1988 - 1994	BSI Banca della Svizzera Italiana, Zürich (davon 1990/91 in London)
1987 - 1988	Reise durch diverse Länder Lateinamerikas
1985 - 1987	Zürcher Kantonalbank

### Bildung

1997 - 1998	Swiss Training Center For Investment Professionals (AZEK)
1990	Cambridge University
1982 - 1985	KV Zurich Business School Banklehre bei Zürcher Kantonalbank
1979 - 1982	Freie Katholische Sekundarschule Zürich
1973 - 1979	Primarschule Zürich - Grünau

### Mitgliedschaften

Genossenschaft «Wirtschaft zum guten Menschen»  
Volkshausverein, Erklärung von Bern, Mieterverband Zürich  
Bankpersonal Verband, Kaufmännischer Verband  
mediCuba Schweiz

**Proposition du Comité directeur : Élire Chris Nestel.**